

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

AIR FRANCE-KLM

Anciennement dénommée société Air France
Société anonyme au capital de 2 374 608 509,50 €
Siège social : 2 Rue Robert Esnault Pelterie - 75007 Paris
552 043 002 RCS Paris

Documents comptables annuels

A. – Comptes sociaux

Exercice clos au 31 mars 2007

I. – Bilan

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	31/03/2007	31/03/2006
Immobilisations financières	7	3 888	3 894
Actif immobilisé		3 888	3 894
Créances d'exploitation	10	12	11
Créances diverses	10	194	34
Capital souscrit non versé	10	85	-
Valeurs mobilières de placement	8	9	1
Actif circulant		300	46
Total		4 188	3 940

Passif	Notes	31/03/2007	31/03/2006
En millions d'euros			
Capital (dont versé 2 290)	9.1	2 375	2 290
Primes d'émission et de fusion		492	384
Réserves		1 023	1 105
Résultat de l'exercice		157	-2
Capitaux propres	9.2	4 047	3 777
Dettes d'exploitation		9	7
Dont dettes fournisseurs et comptes rattachés		7	5
Autres dettes d'exploitation		2	2
Dettes diverses		132	156
Dettes	10	141	163
Total		4 188	3 940

II. – Compte de résultat

(En millions d'euros.)

Période du 1er avril au 31 mars	Notes	2007	2006
Autres produits	2	19	16
Total produits d'exploitation		19	16
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	3	-17	-16
Impôts et taxes et versements assimilés		-1	-7
Charges de personnel		-3	-3
Total charges d'exploitation		-21	-26
Résultat d'exploitation		-2	-10
Produits financiers		164	18
Charges financières		-11	-12
Résultat financier	4	153	6
Résultat courant avant impôt		151	-4
Produits exceptionnels		7	22
Charges exceptionnelles		-5	-21
Résultat exceptionnel	5	2	1
Impôts sur les bénéfices	6	4	1
Résultat net		157	-2

III. – Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Elle fait partie intégrante des états financiers

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

La société Air France-KLM est cotée en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

La société Air France-KLM établit des comptes consolidés.

1. – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La société a appliqué au 1er avril 2005 les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Compte tenu des principes comptables antérieurement appliqués par la société, la mise en oeuvre de ces deux règlements n'a eu aucune incidence sur ses capitaux propres au 1er avril 2005.

Principales méthodes utilisées

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net le cas échéant des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition des titres sont comptabilisés en charges, conformément à l'option offerte par la réglementation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour la société. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence. En ce qui concerne les titres de participation des sociétés non consolidées et dont les titres sont cotés, la valeur d'utilité correspond au cours de bourse, exception faite des cas où d'autres éléments permettent de l'apprécier de manière plus adéquate.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées le cas échéant en fonction des risques évalués.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

Opérations en devises

Les opérations courantes de charges et de produits en devises sont enregistrées au cours moyen des monnaies de chacun des mois concernés.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur au 31 mars 2007.

Les pertes et gains latents sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan. Les pertes latentes sont provisionnées à l'exception des cas suivants :

- opérations dont la devise et le terme concourent à une position globale de change ;
- contrats de couverture de change concernant le paiement de livraisons futures d'investissements.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès décisions des organes compétents des sociétés à savoir le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale en fonction des réglementations locales.

2. – Autres produits

Il s'agit principalement des redevances versées par Air France et par KLM pour l'utilisation de la marque « Air France-KLM » à hauteur de 16 millions d'euros au 31 mars 2007.

3. – Consommation de l'exercice en provenance des tiers

Période du 1er avril au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006
Frais d'acquisition des titres	-	2
Honoraires de commissariat aux comptes	3	3
Assurances	2	2
Sous-traitance refacturée par Air France et KLM	6	5
Dépenses de communication financière	4	4
Autres (moins de 1 million d'euros)	2	-
Total	17	16

4. – Résultat financier

Cette rubrique regroupe, les intérêts versés ou perçus, les pertes et gains de change, ainsi que les dotations et reprises de provisions à caractère financier et se ventile comme suit :

Période du 1er avril au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006
Intérêts sur compte courant	-5	-3
Dont entreprises liées	-5	-3
Produits financiers de participations (1)	157	9
Dont entreprises liées	157	9
Autres produits financiers	7	7
Dont entreprises liées	7	6
Dotations aux provisions (2)	-6	-9
Reprises de provisions (3)		2
Total	153	6

(1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, dividendes versés par KLM pour un montant de 15 millions d'euros, dividendes versés par Air France pour un montant de 67 millions d'euros et acompte sur dividendes à recevoir d'Air France pour un montant de 75 millions d'euros.

(2) 6 millions d'euros de dotation nette aux provisions sur les titres Alitalia au 31 mars 2007 contre 7 millions d'euros au 31 mars 2006.

(3) Titres d'autocontrôle.

5. – Résultat exceptionnel

Au 31 mars 2007, il ressort à 2 millions d'euros et concerne la cession des titres Euronext détenus d'avril 2006 à décembre 2006. Les titres Euronext ont été vendus 7 millions d'euros, la valeur nette comptable était de 5 millions d'euros.

6. – Impôts sur les bénéfices

Air France, devenue Air France-KLM bénéficie du régime de l'intégration fiscale depuis le 1er avril 2002.

Air France-KLM est la société mère pour l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend principalement Air France-KLM, la société Air France, les compagnies régionales françaises et depuis le 1er janvier 2005, la société Servair et ses filiales.

La convention d'intégration fiscale est basée sur la méthode dite de neutralité et place chaque société membre du groupe fiscal dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

Le groupe d'intégration fiscale génère pour cet exercice un bénéfice imposable à taux plein (34,43 %) de 53 millions d'euros sur lequel est imputé les déficits fiscaux antérieurement générés par le groupe d'intégration fiscale.

Le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale est de 582 millions d'euros.

Les filiales bénéficiaires du périmètre d'intégration fiscale versent à Air France-KLM un boni d'intégration fiscale de 4 millions d'euros.

7. – Immobilisations financières

7.1. – Valeur brute

(En millions d'euros.)	Début de l'exercice	Acquisitions augmentation de capital	Transferts ou cession	Fin de l'exercice
Titres de participations	3 907	-	-	3 907
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Total	3 907			3 907

7.2. – Titres de participation

Sociétés (en millions d'euros.)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice
Air France (ex Air Orient)	3 060	-	-	3 060
KLM	802	-	-	802
Alitalia	45	-	-	45
Total	3 907	-	-	3 907

La baisse du cours de bourse d'Alitalia a entraîné l'enregistrement d'une provision nette supplémentaire de 6 M €

Sociétés (en millions d'euros.)	Provisions au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Alitalia	13	6		19
Total dépréciation	13	6		19
Valeur nette	3 894			3 888

8. – Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros.)	31/03/2007		31/03/2006	
	Valeur comptable	Valeur marché	Valeur comptable	Valeur marché
Actions propres	-	-	1	1
FCP monétaire (1)	9	9	-	-
Total	9	9	1	1

(1) Placement de trésorerie dans le cadre d'un contrat de liquidité, souscrit auprès d'une banque.

9. – Capitaux propres

9.1. – Répartition du capital social et des droits de vote

Au 31 mars	En % du capital		En % des droits de vote	
	2007	2006	2007	2006

État français	18 %	18 %	18 %	19 %
Salariés et anciens salariés (1)	11 %	14 %	11 %	14 %
Actions détenues par le Groupe	1 %	2 %	-	-
Public	70 %	66 %	71 %	67 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Personnel et anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

Le capital social, réparti ci-dessus, est entièrement libéré et composé de 279 365 707 actions d'une valeur nominale de 8,50 €. Chaque action confère un droit de vote. Le nombre d'actions ci-dessus inclut les 9 982 189 actions nouvelles créées par Air France-KLM, dans le cadre de la conversion des BASA. L'augmentation de capital a été enregistrée le 31 mars 2007.

Rappel
Le 5 avril 2004, la société Air France a proposé aux porteurs d'actions ordinaires de KLM une offre publique d'échange. La parité d'échange était de 11 actions et 10 bons d'acquisition et/ou de souscription d'actions d'Air France (BASA) pour 10 actions KLM et de 11 « Air France American Depositary Shares (ADS) » et 10 « Air France American Depositary Warrants (ADW) » pour 10 « New York Registry Shares » de KLM. Trois BASA donnaient droit à leur titulaire d'acquiescer et/ou de souscrire, deux actions Air France au prix d'exercice de 20 € par action Air France. Les BASA ont une maturité de 3 ans et demi à compter du 6 mai 2004 et sont exerçables à partir du 6 novembre 2005. Les ADW ont les mêmes modalités et prix d'exercice en ADS ou en actions Air France que les BASA.

A la clôture de l'Offre principale et de l'offre complémentaire le 21 mai 2004, Air France a émis 49 602 631 actions nouvelles et 45 093 299 BASA. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Air France en date du 15 septembre 2004, la société Air France a apporté à sa filiale dénommée Air France – Compagnie aérienne (ex. Air Orient) l'essentiel de son patrimoine.

Le même jour, ces deux sociétés ont été « re-dénommées », la société Air France devenant Air France-KLM et Air France - Compagnie Aérienne devenant Société Air France.

Evénements de l'exercice

Par un avis publié au BALO le 12 mars 2007, les porteurs de BASA ont été informés par Air France-KLM de l'ajustement du ratio d'attribution des BASA : le nouveau ratio est de 2,066 actions Air France KLM pour 3 BASA. Au 31 mars 2007, 14 495 688 bons de souscription d'actions (BASA) Air France-KLM ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 9 982 189 actions.

Le nombre d'actions de la société est ainsi porté à 279 365 707 à cette date et le montant du capital social est porté à 2 374 608 509,50 €.

Air France-KLM a donc enregistré une augmentation de capital de 85 millions d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 108 millions d'euros. De plus, au cours de l'exercice 7659 BASA ont été convertis et échangés contre 5106 actions existantes.

9.2. – Tableau de variation des capitaux propres

Origine des mouvements (en millions d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Au 31 mars 2006	2 290	384	1 105	-2	3 777
Affectation du résultat	-	-	-2	2	-
Dividendes distribués	-	-	-80	-	-80
Conversion des BASA	85	108	-	-	193
Résultat de la période	-	-	-	157	157
Au 31 mars 2007	2 375	492	1 023	157	4 047

10. – Echéances des créances et des dettes au 31 mars 2007

Créances (en millions d'euros.)	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	12	12	-	12
Créances diverses (y compris créance sur le Trésor) (1)	279	276	3	76
Total	291	288	3	88

(1) Le règlement des actions nouvelles Air France-KLM contre la conversion des BASA (voir note 9.1) pour 193 millions d'euros est intervenu le 5 avril 2007. Air France va régler à Air France-KLM, avant le 12 juillet 2007, un acompte sur dividendes de 75 millions d'euros (voir note 4).

Dettes (en millions d'euros.)	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an	Dont entreprises liées
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	7	-	4
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes d'exploitation	2	2	-	-
Autres dettes diverses	132	132	-	132
Total	141	141	-	136

11. – Engagements

Titres KLM

Lors du rapprochement des groupes Air France et KLM, l'état néerlandais a convenu de réduire sa participation dans KLM proportionnellement à toute réduction par l'Etat français de sa participation dans le capital d'Air France-KLM. A cette fin, l'Etat néerlandais cédera ses actions préférentielles cumulatives A à Air France-KLM ou à une fondation néerlandaise au nom et pour le compte d'Air France-KLM si le transfert a lieu au cours des trois premières années suivant le rapprochement.

Dans ce dernier cas, la fondation émettra au profit d'Air France-KLM des certificats d'actions correspondant aux actions préférentielles cumulatives A transférées à la fondation. Ces certificats d'actions conféreront à Air France-KLM l'ensemble des droits économiques attachés aux dites actions, les droits de vote attachés aux dites actions étant exercés par la fondation jusqu'à ce que les certificats d'actions soient échangés par Air France-KLM contre lesdites actions.

A l'issue de la période initiale de trois ans, Air France-KLM aura la faculté d'échanger les certificats d'actions contre les actions préférentielles cumulatives A et de détenir ces dernières directement.

L'Etat néerlandais bénéficie par ailleurs du droit de céder à Air France-KLM à tout moment, autant d'actions préférentielles cumulatives A qu'il le souhaite. Après une cession à Air France-KLM de 5 103 885 titres en avril 2005, pour 11,6 millions d'euros, le prix d'acquisition des 3 708 615 actions préférentielles cumulatives A encore détenues par l'Etat néerlandais ressort à 8,4 millions d'euros (soit un prix unitaire de 2,27 € par action préférentielle cumulative A, qui doit être acquitté prorata, lors de toute cession ou transfert dans les conditions ci-dessus).

Caution bancaire

La société Air France a émis en juillet 2005 une réclamation de 3,3 millions d'euros auprès de l'administration fiscale au titre de la taxe professionnelle 2002 relative à la société d'exploitation Aéropostale. La société Air France étant devenue la société Air France-KLM le 15 septembre 2004, cette réclamation est enregistrée par l'administration fiscale au nom de Air France-KLM.

Dans l'attente de la décision de l'administration fiscale, celle-ci a demandé un cautionnement bancaire.

La caution a été accordée par la Société Générale, à Air France-KLM pour un montant de 3,3 millions d'euros.

Par décision du 23 février 2007, prise par le Ministre des Finances, il a été accordé à Air France-KLM un dégrèvement de 3 millions d'euros. L'annulation de la caution bancaire va donc être demandée à la Société Générale par l'administration fiscale.

12. – Liste des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés (en millions d'euros.)	N° Siren	Capital	Capitaux propres autres que capital après résultat	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consen- tis et non rem- boursé	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Béné- fice net ou perte du dernier exer- cice	Divi-dendes encaissés au cours de l'exer-cice
					Brut	Net					
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 15 millions d'euros											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
Société Air France (ex Air Orient) (France) (1)	420 495 178	1 901	2 457	100 %	3 060	3 060	-	-	14 357	311	142
KLM (Pays-Bas) (1)	-	94	2 931	97,50 %	802	802	-	-	7 698	516	15
2. Participations (détenues à moins de 50 %)											
Alitalia (Italie) (2)	-	1 297	-60	2 %	45	26	-	-	2 043	-221	-

(1) Comptes sociaux au 31 mars 2007.

(2) Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 n'étant pas disponibles, les comptes semestriels au 30 juin 2006 sont repris.

13. – Valeur estimative du portefeuille

(En millions d'euros.)	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées						
Alitalia						
D'après la situation nette au 30/06/2006	45	32	29	45	26	25
Au cours de bourse 31/03/2007	-	-	32	-	-	26
Air France						
Au coût de revient	3 060	3 060	-	3 060	3 060	-
D'après la situation nette sociale au 31/03/2007	-	-	4 149	-	-	4 358
KLM						
Au coût de revient	802	802	-	802	802	-
D'après la situation nette sociale au 31/03/2007	-	-	2 495	-	-	2 949

14. – Eléments concernant les entreprises liées

(En millions d'euros.)	Montant
Créances clients & comptes rattachés	12
Dont Air France	11
KLM	1
Créances diverses	279
Dont Air France	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7
Dont Air France	4
Dettes diverses	132
Dont Air France	128
Britair	2

15. – Litige

Les sociétés Air France et KLM ainsi que la plupart des compagnies aériennes et des opérateurs cargo importants au niveau mondial, ont fait l'objet le 14 février 2006, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête diligentée par la Commission européenne, le Département de la Justice (DOJ) des Etats-Unis et les autorités de la concurrence de certains Etats, concernant d'éventuelles ententes ou pratiques concertées dans le secteur du fret aérien. La société Skyteam Cargo dont Air France est actionnaire, a fait l'objet des mêmes investigations.

Air France-KLM ainsi que les sociétés Air France et KLM apportent leur coopération à cette enquête.

Au 31 mars 2007, cent quarante procédures dites de « class action » environ ont été engagées par des expéditeurs de fret à l'encontre d'Air France-KLM, d'Air France et de KLM ainsi que des autres opérateurs cargo. Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens de fret, d'ententes illicites depuis le 1er janvier 2000, dans la fixation des tarifs de fret incluant les diverses surcharges que ces transporteurs perçoivent. Ils réclament en conséquence à ces transporteurs outre le remboursement de frais d'avocats, des dommages et intérêts d'un montant non encore déterminé, ainsi que des indemnités d'un montant triple à ces dommages et intérêts. L'ensemble de ces procédures a fait l'objet d'une centralisation devant l'Eastern District Court of New-York. Des conclusions communes ont été déposées au mois de février 2007 pour le compte de l'ensemble des demandeurs. Air France et KLM entendent s'opposer fermement à ces demandes.

A ce stade, la société n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de l'enquête diligentée par les autorités de la concurrence et des contentieux civils, ni sur le montant des pénalités financières et des dommages et intérêts auxquels ces procédures sont susceptibles d'aboutir.

16. – Conventions libres

– Convention d'intégration fiscale.

– Facturation aux sociétés Air France et KLM d'une quote part forfaitaire de la prime d'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

17. – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants sur la période s'élève à 2,2 millions d'euros.

18. – Evénement postérieur à la clôture

Le 5 avril 2007, investissement des 193 millions d'euros, correspondant au règlement des actions nouvelles Air France-KLM contre la conversion des BASA (voir note 9.1), dans un fonds commun de placement monétaire.

IV. – Affectation du résultat de l'exercice le 31 mars 2007 et distribution du dividende.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2007 est bénéficiaire de 157 743 848,99 €.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter ce bénéfice, auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur créditeur de 31 774,40 €, formant un total disponible de 157 775 623,38 € :

- à la réserve légale pour 11 023 252,91 €, dont 3 136 060,46 € provenant de la réserve de réévaluation ;
- à la distribution de dividendes pour 134 095 539,36 € ;
- et le solde au compte de report à nouveau, soit 15 792 891,58 €.

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,48 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du même code.

Le dividende sera mis en paiement le 18 juillet 2007.

Dans l'hypothèse où à cette date la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant au dividende non versé sera affecté au report à nouveau.

Il est rappelé que le dividende attribué au titre des trois exercices précédents à chacune des actions a été de :

	Dividende net par action (euros)	Avoir fiscal (en euros)	Revenu global par action
2003/2004	0,05	0,025	0,075
2004/2005	0,15	Absence d'avoir fiscal *	
2005/2006	0,30	Absence d'avoir fiscal *	

* L'avoir fiscal pour les dividendes mis en paiement à compter du 1er janvier 2005 a été supprimé. Toutefois, le dividende versé au titre de l'exercice 2004/2005 était éligible à la réduction de 50 % mentionnée au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts. Par ailleurs, le dividende versé au titre de l'exercice 2005/2006 était éligible à la réduction de 40 % stipulée au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

V. – Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 mars 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Air France-KLM SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en notes 7.2 et 13 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
 - la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.
- En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2007
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit	Deloitte & Associés
Département de KPMG SA	
Jean-Luc Decornoy	Jean-Paul Vellutini
Associé	Associé
	Pascal Pincemin
	Associé

B. – Comptes consolidés

I. – Bilan consolidé au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Goodwill	15	204	208	205
Immobilisations incorporelles	16	424	428	437
Immobilisations aéronautiques	18	11 551	11 017	10 394
Autres immobilisations corporelles	18	2 007	1 955	1 895
Titres mis en équivalence	20	228	204	577
Actifs de pension	21	2 097	1 903	1 767
Autres actifs financiers (dont 835 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières au 31 mars 2007, 895 millions d'euros au 31 mars 2006 et 875 millions d'euros au 31 mars 2005)	22	1 095	1 182	1 113
Impôts différés	12.5	26	7	140
Autres débiteurs	25	604	1 082	336
Actif non courant		18 236	17 986	16 864
Autres actifs financiers (dont 631 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières et de placements entre 3 mois et 1 an au 31 mars 2007, 889 millions d'euros au 31 mars 2006 et 632 millions d'euros au 31 mars 2005)	22	689	932	654
Stocks et en-cours	23	360	340	382
Créances clients	24	2 610	2 518	2 272
Créances d'impôt société		7	1	6
Autres débiteurs	25	1 271	1 756	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	3 497	2 946	2 047
Actif courant		8 434	8 493	6 330
Total actif		26 670	26 479	23 194

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Passif et capitaux propres	Notes	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Capital	27.1	2 375	2 290	2 290
Primes d'émission et de fusion	27.2	539	430	384
Actions d'auto-contrôle	27.3	-30	-58	-19
Réserves et résultat	27.4	5 415	5 072	3 254
Capitaux propres (part du groupe)		8 299	7 734	5 909
Intérêts minoritaires		113	119	111

Capitaux propres		8 412	7 853	6 020
Provisions et avantages du personnel	29	1 387	1 453	1 516
Dettes financières	30	7 419	7 826	7 889
Impôts différés	12.5	891	839	313
Autres créditeurs	31	401	417	481
Passif non courant		10 098	10 535	10 199
Provisions	29	225	192	124
Dettes financières	30	1 098	1 260	1 044
Dettes fournisseurs		2 131	2 039	1 901
Titres de transport émis et non utilisés		2 217	2 062	1 656
Dettes d'impôt société		21	167	8
Autres créditeurs	31	2 335	2 269	1 980
Concours bancaires	26	133	102	262
Passif courant		8 160	8 091	6 975
Total passif		18 258	18 626	17 174
Total passif et capitaux propres		26 670	26 479	23 194

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

II. – Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros.)

Période du 1er avril au 31 mars	Notes	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	5	23 073	21 448	18 978
Autres produits de l'activité		4	4	5
Produits des activités ordinaires		23 077	21 452	18 983
Charges externes	6	-13 100	-12 127	-10 629
Frais de personnel	7	-6 689	-6 357	-5 994
Impôts et taxes		-263	-228	-225
Amortissements	8	-1 782	-1 656	-1 561
Dépréciations et provisions	8	-8	-72	-28
Autres produits et charges	9	5	-76	4
Résultat d'exploitation courant		1 240	936	550
Cessions de matériels aéronautiques	10	13	2	19
Ecarts d'acquisition négatifs	4	-	5	1 354
Autres produits et charges non courants	10	-20	512	4
Résultat des activités opérationnelles		1 233	1 455	1 927
Coût de l'endettement financier brut		-407	-392	-347
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		267	168	125
Coût de l'endettement financier net	11	-140	-224	-222
Autres produits et charges financiers	11	25	-31	-8
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		1 118	1 200	1 697
Impôts	12	-248	-256	-133
Résultat net des entreprises intégrées		870	944	1 564
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	20	17	-23	73
Résultat net des activités poursuivies		887	921	1 637

Résultat net des activités non poursuivies	13.1	-	-	59
Résultat net		887	921	1 696
Part du groupe		891	913	1 710
Intérêts minoritaires		-4	8	-14
Résultat net – part du groupe par action (en euros)	14.1			
De base		3,35	3,47	6,61
Dilué		3,05	3,25	6,60
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	14.2			
De base		3,33	3,50	6,33
Dilué		3,03	3,28	6,32

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

III. – Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros.)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres
Au 1er avril 2004	219 780 887	1 868	261	-18	1 268	3 379	87	3 466
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	3	3	-1	2
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 710	1 710	-14	1 696
Total des produits (charges) comptabilisés	-	-	-	-	1 713	1 713	-15	1 698
Augmentation de capital	49 602 631	422	346	-	-	768	-	768
Apport partiel d'actif	-	-	-206	-	206	-	-	-
Frais relatifs à l'offre publique d'échange de titres	-	-	-17	-	-	-17	-	-17
Offre réservée aux Salariés	-	-	-	-	69	69	-	69
Stock Options	-	-	-	-	6	6	-	6
Dividendes distribués	-	-	-	-	-17	-17	-1	-18
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-1	9	8	-	8
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	40	40
Au 31 mars 2005	269 383 518	2 290	384	-19	3 254	5 909	111	6 020
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-4	-4	-	-4
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	1 055	1 055	4	1 059
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	4	4	-	4
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	913	913	8	921
Total des produits (charges) comptabilisés	-	-	-	-	1 968	1 968	12	1 980
Echange Salaire Actions (ESA)	-	-	-	-	-80	-80	-	-80
Oceane	-	-	46	-	-	46	-	46
Dividendes distribués	-	-	-	-	-40	-40	-1	-41
Titres d'autocontrôle (note 27.3)	-	-	-	-39	-	-39	-	-39
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-3	-3
Autres variations	-	-	-	-	-30	-30	-	-30
Au 31 mars 2006	269 383 518	2 290	430	-58	5 072	7 734	119	7 853
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-501	-501	-1	-502

Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-2	-2	-1	-3
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	891	891	-4	887
Total des produits (charges) comptabilisés	-	-	-	-	388	388	-6	382
Echange Salaire Actions (ESA)	-	-	-	-	33	33	-	33
Augmentation de capital	9 982 189	85	109	-	-	194	-	194
Dividendes distribués	-	-	-	-	-80	-80	-8	-88
Titres d'autocontrôle (note 27.3)	-	-	-	28	-	28	-	28
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	8	8
Autres variations	-	-	-	-	2	2	-	2
Au 31 mars 2007	279 365 707	2 375	539	-30	5 415	8 299	113	8 412

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

IV. – Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

(En millions d'euros.)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Première application des normes IAS 32 et 39 enregistrée en capitaux propres	-	-3	-
Profit (perte) résultant de l'évaluation portée en capitaux propres	-	-1	-
Transféré(e) en résultat	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie			
Première application des normes IAS 32 et 39 enregistrée en capitaux propres	-	1 168	-
Profit (perte) porté(e) en capitaux propres	-1 535	428	-
Transféré(e) en résultat	771	-	-
Variation de la réserve de conversion	-2	4	3
Impôt sur les éléments portés directement en capitaux propres :			
Première application des normes IAS 32 et 39 enregistrée en capitaux propres	-	-397	-
Profit (perte) porté(e) en capitaux propres	263	-144	-
Produits / (charges) net(te)s constaté(s) directement en capitaux propres – part du groupe	-503	1 055	3
Résultat de la période – part du groupe	891	913	1 710
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période – part du groupe	388	1 968	1 713
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période – part des minoritaires	-6	12	-15
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période	382	1 980	1 698

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

V. – Tableau des flux de trésorerie consolidé

Période du 1er avril au 31 mars (en millions d'euros.)	Notes	2007	2006	2005
Résultat net – part du groupe		891	913	1 710
Intérêts minoritaires		-4	8	-14

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	8	1 790	1 728	1 589
Dotations nettes aux provisions financières	11	10	24	6
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		-44	-46	-19
Résultat sur cessions de filiales et participations		-1	-2	-66
Gain sur transaction Amadeus GTD	20	-16	-504	-
Résultats non monétaire sur instruments financiers	11	-43	-6	-
Ecart de change non réalisé		-5	8	4
Ecarts d'acquisition négatifs	4	-	-5	-1 354
Résultats des sociétés mises en équivalence	20	-17	23	-73
Impôts différés	12	244	98	139
Autres éléments non monétaires		-112	-182	-143
Sous-total		2 693	2 057	1 779
(Augmentation) / diminution des stocks		-20	-18	-16
(Augmentation) / diminution des créances clients		-184	-215	42
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		228	96	313
Variation des autres débiteurs et créditeurs		133	736	-127
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		2 850	2 656	1 991
Acquisitions de filiales et participations	37	-25	-58	506
Investissements corporels et incorporels	19	-2 378	-2 544	-2 131
Cessions de filiales et participations	37	43	35	109
Trésorerie nette reçue sur transaction Amadeus GTD	20	-	817	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		160	227	157
Dividendes reçus		6	10	25
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		331	-294	116
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-1 863	-1 807	-1 218
Emission de nouveaux emprunts		1 240	1 410	858
Remboursement d'emprunts		-714	-523	-288
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		-866	-580	-381
Nouveaux prêts		-89	-155	-101
Remboursement des prêts		52	97	22
Dividendes distribués		-88	-41	-24
Réduction des capitaux propres		-	-	-33
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		-465	208	53
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		-2	2	-5
Variation de la trésorerie nette		520	1 059	821
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		2 844	1 785	964
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture	26	3 364	2 844	1 785
Impôts sur les bénéfices payés (flux provenant de l'exploitation)		-309	-4	22
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		-451	-364	-312

Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		299	154	123
----------------------------------------------------	--	-----	-----	-----

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VI. – Notes aux états financiers consolidés

1. – Description de l'activité

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM SA, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext), Amsterdam (Euronext) et New-York (NYSE).

La monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro.

2. – Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le Conseil des ministres de l'Union européenne du 22 mars 2007 a approuvé l'accord aérien intervenu le 2 mars 2007 entre les négociateurs européens et américains. Les compagnies aériennes européennes et américaines disposeront, à compter du 1er avril 2008, d'un accès à l'ensemble des marchés entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

3. – Règles et méthodes comptables

3.1. – Principes comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés à compter de l'exercice 2005-06, incluant des états financiers comparatifs consolidés pour l'exercice 2004-05, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés (« IFRS »).

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

La norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales » qui fixe notamment les règles spécifiques pour un premier adoptant a été appliquée sur la base des normes et interprétations en vigueur à la date de clôture de ses premiers comptes consolidés annuels établis conformément aux IFRS (soit le 31 mars 2006), et ce dès la date de transition aux IFRS, soit le 1er avril 2004, ainsi qu'à toutes les périodes présentées. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 mai 2007.

Conformément à l'option offerte, les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation » relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er avril 2005.

Également, le groupe a choisi d'appliquer IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » par anticipation au 1er avril 2004.

3.2. – Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes consolidés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Note 3.6 – la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés ;
- Notes 3.13 et 3.12 – les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Note 3.10 – les immobilisations financières ;
- Note 3.21 – les impôts différés actifs ;
- Note 3.7 – le programme de fidélisation flying blue ;
- Notes 3.17, 3.18 et 3.19 – les provisions.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

3.3. – Méthodes de consolidation

3.3.1. – Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.3.2. – Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées et les co-entreprises à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles

perdes de valeurs de la participation nette. Des changements de valeurs comptables peuvent être comptabilisés dans la situation nette de la société mise en équivalence sans néanmoins affecter son compte de résultat. La quote-part de ces changements est reconnue directement dans les capitaux propres du groupe.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe et de l'investissement net (créance Long Terme) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités sur lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre.

3.3.3. – Opérations intra-groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

3.3.4. – Date de clôture

A l'exception de quelques filiales et participations non significatives qui clôturent au 31 décembre, toutes les sociétés du groupe sont consolidées à partir de comptes annuels établis au 31 mars.

3.4. – Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

3.4.1. – Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période ;
- l'écart de conversion en résultant est porté au poste « Ecarts de conversion » inclus dans les capitaux propres.

Les goodwills sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

3.4.2. – Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit au paragraphe 3.10. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers ».

3.5. – Regroupements d'entreprises

3.5.1. – Regroupements antérieurs à la date de première adoption des normes IFRS (avant le 1er avril 2004)

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er avril 2004 (Air Inter, UTA essentiellement) n'ont pas fait l'objet de retraitements prévus par la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises ayant eu lieu antérieurement au 1er avril 2004 sont comptabilisés conformément aux normes françaises. En normes françaises, certains actifs et passifs acquis n'étaient pas valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Par ailleurs, dans le cas d'une acquisition par lots, les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris étaient évaluées lors de l'acquisition du premier lot.

3.5.2. – Regroupements postérieurs au 1er avril 2004

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les actifs répondant aux dispositions de IFRS 5, tels que décrits dans la note 3.22, sont comptabilisés et évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Le goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises, et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

3.6. – Chiffre d'affaires

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées. Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés est comptabilisée en chiffre d'affaires dès l'émission du billet par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

3.7. – Programme de fidélisation

Jusqu'au 1er juin 2005, chacun des deux sous-groupes (Air France et KLM) composant le groupe disposait d'un programme de fidélisation propre, « Fréquence Plus » et « Flying Dutchman », permettant aux adhérents d'acquérir des « miles » au fur et à mesure de leurs voyages sur des vols Air France ou KLM et d'autres compagnies partenaires. Ces « miles » donnaient accès à divers avantages dont des voyages gratuits sur les vols des deux compagnies respectives.

Dans le cadre du rapprochement des deux compagnies, un programme commun de fidélisation « Flying Blue » a été lancé en juin 2005 et cumule les « miles » des deux programmes précédents.

La probabilité de transformation des « miles » en billets primes est estimée selon une méthode statistique dont découle un taux dit de « rachat ».

La valeur des « miles » est estimée en fonction des conditions d'utilisation des billets gratuits. L'évaluation tient compte du coût marginal actualisé du passager transporté (catering, coût d'émission du billet...) et du coût actualisé des « miles » utilisés chez les partenaires.

Les « miles » probabilisés sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires et inscrits en dette au fur et à mesure de leur acquisition par les adhérents, au poste « Titres de transport émis et non utilisés ».

Les compagnies vendent aussi des « miles » à des sociétés partenaires participant au programme de fidélisation tels que des sociétés de carte de crédit, des chaînes hôtelières et des loueurs de voitures. Le groupe diffère une partie de ce produit correspondant à la valeur du futur voyage, de façon cohérente avec la détermination du passif reconnu lors de la constitution des « miles ». La marge réalisée sur les ventes de « miles » est rapportée immédiatement au résultat.

3.8. – Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat un solde intermédiaire au sein du « résultat des activités opérationnelles ». Ce solde, appelé « résultat d'exploitation courant », exclut les éléments inhabituels définis comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments peuvent être divisés en trois catégories :

- des éléments qui sont à la fois très peu fréquents et matériels, comme la reconnaissance dans le compte de résultat d'un écart d'acquisition négatif et le gain réalisé lors de la transaction Amadeus GTD ;
- des éléments qui apparaissent sur l'ensemble des périodes présentées et qui peuvent être présents lors des périodes à venir, mais qui affectent la compréhension de la performance financière du groupe et ne contribuent pas à faire des projections futures fiables, comme les ventes de matériel aéronautique et les cessions d'autres actifs ;
- des éléments qui sont par nature imprévisibles et non récurrents comme par exemple, les coûts de restructuration lorsque ceux-ci sont matériels. Le groupe considère que la matérialité doit être mesurée non seulement en comparant le montant concerné avec le résultat des activités opérationnelles de la période, mais également en terme de variation de l'élément d'une période par rapport à une autre.

3.9. – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.10. – Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers

Le groupe applique les normes IAS 32 et IAS 39 depuis le 1er avril 2005.

3.10.1. – Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.10.2. – Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelles.

Les pertes et gains latents, à l'exception des pertes de valeur, sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres intitulée « Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente ». En cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

3.10.3. – Instruments dérivés

Le groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques de taux d'intérêt, de change ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou Brent.

Avant le 1er avril 2005, le groupe appliquait les principes comptables suivants :

- des contrats de change à terme ainsi que des swaps de devises étaient utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Les gains et pertes non réalisés sur ces placements étaient différés et enregistrés en contrepartie de la valeur comptable des actifs et passifs sur des engagements fermes couverts. Les primes des contrats étaient amorties linéairement jusqu'au terme du contrat de couverture ;
- le groupe utilisait plusieurs swaps de taux d'intérêt afin de gérer son exposition au risque de taux. Les objectifs de ces swaps étaient de changer les instruments de taux fixes en taux variables ou de taux variables en taux fixes. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir était comptabilisée en charge d'intérêt ou en produit d'intérêt ;
- les primes des options sur le fuel étaient reconnues en compte de résultat sur la base des engagements. La différence entre les montants à payer et ceux à recevoir sur les swaps de fuel était comptabilisée en charge ou produit d'exploitation.

Depuis le 1er avril 2005 :

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat ;
- couverture de flux futurs : les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier ;
- dérivés de transaction : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

3.10.4. – Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La

différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

3.10.5. – Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs de « trading » (à la juste valeur par compte de résultat)

Les actifs de trading comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (Sicav, FCP, certificat de dépôt, billet de trésorerie...), que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont classés au bilan en actifs financiers à court terme. Par ailleurs, le groupe n'a pas désigné d'actifs à la juste valeur sur option.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.10.6. – Dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émission éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

3.11. – Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1er avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1er avril 2004, conformément à la norme IFRS 1.

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 3.14, ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est dégagé et immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale, d'une société mise en équivalence ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

3.12. – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 3.14.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Fichiers clients	5 à 12 ans

3.13. – Immobilisations corporelles

3.13.1. – Règle spécifique au bilan d'ouverture

Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément à l'option offerte par IFRS 1, le groupe a procédé à l'évaluation à la juste valeur de certains éléments de sa flotte au 1er avril 2004, et a retenu cette valorisation comme « coût présumé ».

Ce traitement permet ainsi au groupe d'avoir l'ensemble de sa flotte à la juste valeur compte tenu de l'acquisition du groupe KLM à la même période (1er mai 2004), pour laquelle la valeur de marché a été retenue dans le cadre de la valorisation du bilan d'acquisition.

Les évaluations ont été menées par des experts indépendants.

3.13.2. – Principes applicables depuis le 1er avril 2004

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition ou de fabrication, diminuées des amortissements cumulés et le cas échéant des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût historique. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

3.13.3. – Immobilisations aéronautiques

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours de règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle.

La norme comptable préconise de revoir chaque année la valeur résiduelle ainsi que le plan d'amortissement. Durant le cycle d'exploitation, dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Les pièces de rechanges aéronautiques sont inscrites en immobilisations. La durée d'amortissement varie, selon les caractéristiques techniques des pièces, de 3 à 20 ans.

3.13.4. – Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 40 ans
Agencements et installations	8 à 15 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans

3.13.5. – Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les plus ou moins values dégagées font l'objet des traitements suivants :

- elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur ;
- si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif ;
- si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'écart est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les résultats de cession sont étalés, en produits financiers, sur la durée du contrat. Les moins-values sont reconnues si un indicateur de perte de valeur apparaît sur le bien.

3.14. – Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le groupe examine annuellement s'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés, déterminés à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, celui-ci est rattaché à d'autres actifs qui forment une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Ainsi, le groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés était les UGT, lesquelles correspondent aux secteurs d'activité du groupe (cf informations sectorielles).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu, le cas échéant, à la valeur du goodwill, le reliquat est affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT, qui correspond à leur valeur d'utilité, est déterminée en utilisant notamment un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe et un taux de croissance reflétant les hypothèses de marché propre aux activités.

3.15. – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.16. – Actions propres

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Conformément à l'option offerte, le groupe applique les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à partir du 1er avril 2005. Les titres auto détenus dans le cadre de l'attribution de plan d'options d'achat d'actions étaient classés, jusqu'à cette date, en valeurs mobilières de placement pour leur prix de revient. Ces titres faisaient l'objet d'une dépréciation le cas échéant. A partir du 1er avril 2005, ils sont enregistrés en diminution des capitaux propres.

3.17. – Avantages du personnel

Les engagements du groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Le groupe a utilisé l'option offerte par IFRS 1 permettant de comptabiliser le solde des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, soit au 1er avril 2004, directement en capitaux propres.

A compter du 1er avril 2004, les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

3.17.1. – Particularités concernant les surplus des fonds de pension

Les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR »). Des questions sont apparues quant au fait que ce MFR affecte la reconnaissance du surplus des fonds de pension qui pourrait être reconnu

conformément à la norme IAS 19, et donc, comment le groupe pourrait enregistrer certains surplus des fonds de pension de KLM dans ses états financiers consolidés.

S'agissant de l'inscription au bilan de la valeur du surplus des fonds de pension, la norme IAS 19 peu précise sur ce point est sujette à interprétation. Au regard de cette situation, notamment pour le traitement comptable de certaines sociétés du groupe KLM, l'IFRIC, organe technique de l'IASB en charge de l'interprétation des normes a été saisi.

3.17.2. – Position comptable retenue pour la clôture

Bien que l'IFRIC n'ait à ce jour pas encore rendu ses conclusions définitives, le groupe a arrêté sa position comptable, sur la base des différentes publications émises et en particulier, à la lecture de l'« IFRIC Update » de septembre 2005 ainsi que l'« IFRIC D19 », publié le 24 août 2006, dont l'appel à commentaires s'est clôturé le 31 octobre 2006.

Il ressort des analyses conduites par le groupe au regard des précisions apportées par ces textes que les surplus des fonds de pension constitués par le groupe KLM doivent être reconnus en totalité au bilan.

3.18. – Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle

Dans certains contrats de location opérationnelle, le groupe s'est engagé à restituer l'avion avec un niveau de potentiels contractuellement défini.

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés.

Lorsque le cas échéant, le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution. Dans le cas où, à la date de restitution de l'appareil, son potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, cet excédent est remboursable par le bailleur.

3.19. – Autres provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

L'effet du passage du temps est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

3.20. – Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital - Primes de remboursement d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

3.21. – Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf exceptions prévues par IAS 12.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en capitaux propres.

3.22. – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouverte par vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.23. – Paiement fondé sur des actions

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. Les autres plans ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. Pour le groupe, cette dernière catégorie concerne uniquement le plan Echange Salaire Action réalisé en 1998.

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans.

La juste valeur des plans de stock options est déterminée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Cette méthode permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité et dividendes attendus).

Cette juste valeur est estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues. Elle est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres répartie sur la période d'acquisition des droits. Cette charge de personnel est le cas échéant ajustée afin de tenir compte du nombre d'options réellement acquis.

4. – Evolution du périmètre de consolidation

4.1. – Acquisition de KLM

Le 5 avril 2004, Air France a proposé une offre publique d'échange aux porteurs d'actions ordinaires KLM. La parité d'échange était de 11 actions et 10 bons d'acquisition et/ou de souscription d'actions Air France (BASA) pour 10 actions KLM d'une part, et de 11 ADS (American Depositary Shares) Air France et 10 ADW (American Depositary Warrants) Air France pour 10 ADS KLM d'autre part. En conséquence, Air France a lancé une première offre qui a pris fin le 3 mai 2004.

Conformément au droit néerlandais, Air France a décidé de lancer, dans les mêmes conditions, une offre supplémentaire qui a débuté le 4 mai 2004 et s'est achevée le 21 mai 2004.

A cette date, les porteurs d'actions KLM avaient apporté un total de 45 093 299 actions ordinaires, représentant 96,33 % des actions ordinaires de KLM. Suite à l'acquisition complémentaire d'actions après la date de clôture de l'opération, Air France devenue Air France-KLM, a porté sa participation à hauteur de 97,30 % des actions ordinaires représentant 49 % des droits de vote de KLM.

Compte tenu de la participation d'Air France-KLM tant en droits de vote qu'en capital et du mode de fonctionnement du Comité de management stratégique du groupe, Air France-KLM a le pouvoir de décider des axes financiers et opérationnels de KLM et, par conséquent, contrôle la société. Cette dernière est consolidée, en conséquence, par intégration globale.

KLM, en application des dispositions de la norme IFRS 3, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Prix d'acquisition

La contrepartie versée pour l'acquisition des 96,33 % des actions ordinaires de KLM par Air France est basée sur le cours de bourse de l'action Air France aux deux dates de clôture des offres d'échanges (les 3 et 21 mai 2004).

Les bons de souscription émis dans le cadre de la transaction ont également été évalués à ces deux dates. La juste valeur des bons de souscription émis a été calculée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes. Des hypothèses ont été faites sur la volatilité attendue de l'action de l'entité issue du regroupement, le dividende attendu des sociétés regroupées au cours de la période d'exercice, la durée de vie moyenne anticipée des bons de souscription d'action et le taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les coûts supplémentaires directement liés à l'acquisition de KLM ont été intégrés au prix d'acquisition. Il s'agissait essentiellement des honoraires versés dans le cadre de missions comptables, juridiques, bancaires et d'évaluation.

Le prix d'acquisition de KLM se décompose de la façon suivante :

	Actions	Prix (en €)	Contrepartie (en millions d'euros.)
Actions Air France-KLM émises			
Le 3 mai 2004	45 938 857	14,65	673
Le 21 mai 2004	3 663 774	12,81	47
Bons de souscription d'actions émis			
Le 3 mai 2004	41 762 597	1,07	45
Le 21 mai 2004	3 330 702	0,98	3
Actions acquises postérieurement à la clôture de deuxième offre le 21 mai			5
Actions privilégiées et prioritaires			15
Valorisation des actions que l'Etat néerlandais s'est engagé à céder			20
Coûts liés à la transaction			14
Options sur actions (stocks options/droits liés à l'appréciation des actions)			9
Total du prix d'acquisition			831

Le montant total des coûts liés à la transaction s'est élevé à 30 millions d'euros, dont 16 millions d'euros ont été déduits de la prime d'émission relative aux émissions d'actions.

Juste valeur des actifs et passifs de KLM acquis

Actifs et passifs acquis au 30 avril 2004 (en millions d'euros.)	Juste valeur telle que publiée dans les comptes au 30/09/2005	Ajustement sur les retraites	Juste valeur ajustée des impacts sur les retraites
Goodwill	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	435	-	435
Immobilisations aéronautiques	3 549	-	3 549
Autres immobilisations corporelles	805	-	805
Titres mis en équivalence	193	-	193
Actifs de pension	959	665	1 624
Autres actifs financiers	569	-	569
Impôts différés	-	-	-
Autres débiteurs	235	-31	204
Stocks et en-cours	206	-	206
Créances clients	720	-	720
Créances d'impôt sociétés	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	719	-	719

Total actifs	8 390	634	9 024
Provisions et avantages du personnel	319	154	473
Dettes financières	4 153	-	4 153
Autres créditeurs	920	-	920
Dettes fournisseurs	402	-	402
Titres de transport émis et non utilisés	486	-	486
Dettes d'impôt	181	165	346
Total passifs	6 461	319	6 780
Pourcentage acquis	97,30 %	97,30 %	97,30 %
Actif net acquis	1 877	306	2 183
Prix d'acquisition	831	-	831
Ecart d'acquisition négatif	1 046	306	1 352

La valeur comptable en normes IFRS des actifs, passifs et passifs éventuels de KLM, immédiatement avant la date d'acquisition, ne peut être présentée dans la mesure où KLM n'établissait pas ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS avant la date d'acquisition. Les données ci-dessus correspondent au bilan en juste valeur IFRS.

Ajustement sur les retraites

Comme expliqué dans la note 3.17.2, le groupe a arrêté sa position quant à la reconnaissance du surplus des fonds de pension de KLM. Le recalcul des engagements de retraite de KLM s'est traduit par une augmentation de l'écart d'acquisition négatif de 306 millions d'euros dont 251 millions d'euros concernant l'annulation après effet d'impôt de la limitation du surplus des fonds de pension du régime de retraite des pilotes et 55 millions d'euros après effet d'impôt concernant la finalisation de l'évaluation des plans de pension.

Comptabilisation de l'écart d'acquisition négatif

Sur la base des estimations des actifs et des passifs valorisés à la date d'acquisition, la première consolidation du groupe KLM fait ressortir un excédent de la quote-part acquise dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de KLM sur le coût d'acquisition pour un montant de 1 352 millions d'euros. Ce montant inclut la reconnaissance du surplus des fonds constitués au titre du régime de retraite des pilotes.

L'écart d'acquisition négatif a été repris immédiatement et en totalité au compte de résultat, en résultat opérationnel, sur la ligne « écarts d'acquisition négatifs ». Dans la version des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 présentée dans les comptes semestriels au 30 septembre 2005, la reprise de l'écart d'acquisition négatif avait été limitée à 424 millions d'euros en attente de la position de l'IFRIC (voir note 3.17.2).

Chiffre d'affaires et résultat de KLM intégrés dans les états financiers du groupe au 31 mars 2005

L'offre publique d'échange s'étant clôturée en mai 2004, le chiffre d'affaires et le résultat contributifs de KLM sur une période de onze mois (mai 2004 à mars 2005), atteignent respectivement 5 919 millions d'euros et 1 601 millions d'euros.

Compte de résultat Air France-KLM proforma au 31 mars 2005

Le compte de résultat proforma au 31 mars 2005 a été construit en ajoutant au compte de résultat au 31 mars 2005 le compte de résultat, en normes IFRS, du mois d'avril 2004 du groupe KLM.

Période du 1er avril au 31 mars (en millions d'euros.)	2005 Pro forma Non audité
Chiffre d'affaires	19 467
Autres produits de l'activité	5
Produits des activités ordinaires	19 472
Charges externes	-10 916
Frais de personnel	-6 136
Impôts et taxes	-227
Amortissements	-1 601
Dépréciations et provisions	-32
Autres produits et charges	-7
Résultat d'exploitation courant	553
Cessions de matériels aéronautiques	19
Écarts d'acquisition négatifs	1 354
Autres produits et charges non courants	5
Résultat des activités opérationnelles	1 931
Coût de l'endettement financier brut	-356
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	127

Coût de l'endettement financier net	-229
Autres produits et charges financiers	-10
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	1 692
Impôts	-133
Résultat net des entreprises intégrées	1 559
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	73
Résultat net des activités poursuivies	1 632
Résultat net des activités non poursuivies	59
Résultat net	1 691
Part du groupe	1 704
Intérêts minoritaires	-13
Résultat net – part du groupe par action (en euros)	
Non dilué	6,59
Dilué	6,58
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	
Non dilué	6,31
Dilué	6,30

4.2. – Cessions de filiales

Aucune cession significative n'a eu lieu sur les exercices 2006-07 et 2005-06.

Le 30 décembre 2004, le groupe Air France-KLM a cédé sa filiale Amadeus France SNC, dont il détenait 66 % des droits de vote, à Amadeus GTD (société détenue à 23,4 % par le groupe au 31 mars 2005).

L'actif net de la société Amadeus France à la date de cession s'élevait à (1) million d'euros. Le prix de cession, entièrement réglé sous forme de trésorerie, était de 66 millions d'euros.

5. – Informations sectorielles

Le premier niveau d'information sectorielle retenu par le groupe Air France-KLM est le secteur d'activité.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement, pour le compte de résultat, au résultat d'exploitation courant et à la part dans les résultats des entreprises mises en équivalence, pour le bilan aux immobilisations incorporelles, aéronautiques, aux autres immobilisations corporelles, aux titres mis en équivalence, à certains comptes clients, aux titres de transport émis et non utilisés et une partie des provisions et avantages du personnel. Les autres éléments du compte de résultat et du bilan sont regroupés dans la colonne non répartis.

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Le second niveau d'information sectorielle retenu pour le groupe Air France-KLM est la zone géographique par origine des ventes.

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

La valeur nette comptable des actifs sectoriels par implantation géographique et les investissements liés à l'acquisition d'actifs sectoriels ne sont pas renseignés dans la mesure où l'essentiel des actifs du groupe (actifs aéronautiques) ne peuvent être rattachés à une zone géographique.

Secteurs d'activité

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournies pour le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Secteurs géographiques

Les activités du groupe sont ventilées en cinq zones géographiques :

- Europe et Afrique du Nord ;
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien ;
- Afrique, Moyen-Orient ;
- Amériques et Polynésie ;
- Asie et Nouvelle Calédonie.

5.1. – Informations par secteur d'activité

Les actifs répartis par secteur d'activité comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence et les créances clients.

Les passifs répartis par secteur d'activité comprennent les provisions pour restitution d'avions, les provisions retraite, les autres provisions quand elles sont affectables, et les titres de transport émis non utilisés.

Exercice clos au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	19 141	2 932	2 864	1 428	-	26 365
Intersecteurs	-775	-23	-1 887	-607	-	-3 292
Chiffre d'affaires externe	18 366	2 909	977	821	-	23 073
Résultat d'exploitation courant	1 067	62	44	67	-	1 240
Résultat des activités opérationnelles	1 067	62	44	67	-7	1 233
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1	1	1	14	-	17
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-115	-115
Impôts	-	-	-	-	-248	-248
Résultat net des activités poursuivies	1 068	63	45	81	-370	887
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-1 126	-105	-445	-106	-	-1 782
Autres éléments non monétaires	104	-	22	-353	-	-227
Total actifs	12 609	906	1 819	1 690	9 646	26 670
Passifs sectoriels	3 039	90	143	308	6 029	9 609
Dettes financières et capitaux propres	-	-	-	-	17 061	17 061
Total passifs	3 039	90	143	308	23 090	26 670
Investissements corporels et incorporels	1 971	76	141	190	-	2 378

Les actifs non répartis d'un montant de 9,6 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les valeurs mobilières de placement pour 3,2 milliards d'euros, les actifs de pension pris en couverture des engagements de retraite pour 2 milliards d'euros, les immobilisations financières pour 1,8 milliard d'euros, et les instruments dérivés pour 1 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 6 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les dettes fournisseurs pour 2,1 milliards d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,2 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,9 milliard d'euros, et les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres ne sont pas répartis.

Exercice clos au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	17 635	2 907	2 688	1 350	-	24 580
Intersecteurs	-693	-25	-1 792	-622	-	-3 132
Chiffre d'affaires externe	16 942	2 882	896	728	-	21 448
Résultat d'exploitation courant	686	166	54	30	-	936
Résultat des activités opérationnelles	686	166	54	30	519	1 455
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-41	-	-	18	-	-23
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-255	-255
Impôts	-	-	-	-	-256	-256
Résultat net des activités poursuivies	645	166	54	48	8	921
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-1 014	-131	-397	-114	-	-1 656
Autres éléments non monétaires	-78	-7	-22	-450	-	-557
Total actifs	11 411	1 511	1 859	792	10 906	26 479
Passifs sectoriels	3 123	104	168	107	5 936	9 438
Dettes financières et capitaux propres	-	-	-	-	17 041	17 041
Total passifs	3 123	104	168	107	22 977	26 479

Investissements corporels et incorporels	1 816	216	264	123	125	2 544
------------------------------------------	-------	-----	-----	-----	-----	-------

Les actifs non répartis d'un montant de 10,9 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2,9 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 2 milliards d'euros, les autres actifs financiers pour 2,1 milliards d'euros (dont dépôts et valeurs mobilières de placement), les actifs de pension pris en couverture des engagements de retraite pour 1,9 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 5,9 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales (y compris impôts différés) pour 2,2 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros et les dettes fournisseurs et autres créiteurs pour 3,1 milliards d'euros. Les dettes financières et les capitaux propres ne sont pas répartis.

Exercice clos au 31 mars 2005

(En millions d'euros.)	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	15 471	2 516	2 578	1 207	-	21 772
Intersecteurs	-438	-22	-1 801	-533	-	-2 794
Chiffre d'affaires externe	15 033	2 494	777	674	-	18 978
Résultat d'exploitation courant	382	138	26	4	-	550
Résultat des activités opérationnelles	382	138	26	4	1 377	1 927
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	22	-	-	51	-	73
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-230	-230
Impôts	-	-	-	-	-133	-133
Résultat net des activités poursuivies	404	138	26	55	1 014	1 637
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-	59	59
Amortissements de l'exercice	-831	-199	-395	-136	-	-1 561
Autres éléments non monétaires	-25	-	2	367	-	344
Total actifs	10 455	1 364	1 714	1 478	8 183	23 194
Passifs sectoriels	2 678	84	140	110	4 967	7 979
Dettes financières et capitaux propres	-	-	-	-	15 215	15 215
Total passifs	2 678	84	140	110	20 182	23 194
Investissements corporels et incorporels	1 499	173	223	142	94	2 131

Les actifs non répartis d'un montant de 8,2 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros, les autres actifs financiers pour 1,8 milliard d'euros (dont dépôts et valeurs mobilières de placement), les actifs de pension pris en couverture des engagements de retraite pour 1,8 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 5 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales (y compris impôts différés) pour 1,2 milliard d'euros, les dettes fournisseurs et autres créiteurs pour 3,3 milliards d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres ne sont pas répartis.

5.2. – Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

Exercice clos au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	11 743	361	1 097	2 786	1 354	17 341
Autres recettes passage	767	63	33	58	104	1 025
Total passage	12 510	424	1 130	2 844	1 458	18 366
Transport de fret	1 190	36	184	348	933	2 691
Autres recettes fret	148	4	8	25	33	218

Total fret	1 338	40	192	373	966	2 909
Maintenance	968	-	-	-	9	977
Autres	794	19	8	-	-	821
Total	15 610	483	1 330	3 217	2 433	23 073

Exercice clos au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	10 791	363	1 065	2 458	1 225	15 902
Autres recettes passage	736	61	44	81	118	1 040
Total passage	11 527	424	1 109	2 539	1 343	16 942
Transport de fret	1 169	36	170	337	961	2 673
Autres recettes fret	139	5	8	25	32	209
Total fret	1 308	41	178	362	993	2 882
Maintenance	887	-	-	-	9	896
Autres	708	16	4	-	-	728
Total	14 430	481	1 291	2 901	2 345	21 448

Exercice clos au 31 mars 2005

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	9 718	348	939	1 997	1 097	14 099
Autres recettes passage	700	57	33	48	96	934
Total passage	10 418	405	972	2 045	1 193	15 033
Transport de fret	1 081	41	157	266	756	2 301
Autres recettes fret	131	5	7	23	27	193
Total fret	1 212	46	164	289	783	2 494
Maintenance	769	-	-	-	8	777
Autres	642	21	11	-	-	674
Total	13 041	472	1 147	2 334	1 984	18 978

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

Exercice clos au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	7 079	1 201	2 362	4 013	2 686	17 341
Transport de fret	71	194	354	833	1 239	2 691
Total	7 150	1 395	2 716	4 846	3 925	20 032

Exercice clos au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	6 689	1 157	2 216	3 469	2 371	15 902
Transport de fret	76	186	320	832	1 259	2 673
Total	6 765	1 343	2 536	4 301	3 630	18 575

Exercice clos au 31 mars 2005

(En millions d'euros.)	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	6 049	1 123	1 923	2 942	2 062	14 099
Transport de fret	76	183	297	699	1 046	2 301
Total	6 125	1 306	2 220	3 641	3 108	16 400

6. – Charges externes

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Carburant avions	4 258	3 588	2 653
Affrètements aéronautiques	646	605	558
Loyers opérationnels	600	637	595
Redevances aéronautiques	1 705	1 610	1 460
Commissariat	419	405	391
Frais d'escale	1 232	1 203	1 072
Coûts d'entretien aéronautique	894	777	653
Frais commerciaux et de distribution	1 201	1 232	1 404
Autres frais	2 145	2 070	1 843
Total	13 100	12 127	10 629

Les « Autres frais » correspondent essentiellement à des charges de location et d'assurance.

Le groupe enregistre ses coûts de publicité en « Frais commerciaux et de distribution » sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de publicité se sont élevés à 181 millions d'euros, 158 millions d'euros et 129 millions d'euros pour les exercices 2006-07, 2005-06 et 2004-05.

7. – Frais de personnel et effectifs

Frais de personnel

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Salaires et traitements	4 899	4 677	4 438
Provisions engagement de retraite	130	193	208
Charges sociales	1 566	1 388	1 313
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	32	29	69
Autres	62	70	-34
Total	6 689	6 357	5 994

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies.

Effectifs moyens de la période

Exercice clos le 31 mars	2007	2006	2005
Personnel navigant technique	8 020	7 870	7 786
Personnel navigant commercial	20 701	20 294	19 829
Personnel au sol	74 329	74 258	74 462
Total	103 050	102 422	102 077

8. – Amortissements, dépréciations et provisions

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	42	39	30
Immobilisations aéronautiques	1 488	1 371	1 280
Autres immobilisations corporelles	252	246	251
	1 782	1 656	1 561
Dépréciations et provisions			
Immobilisations	-	-	34
Stocks	-	1	-
Créances	5	12	7
Provisions	3	59	-13
	8	72	28
Total	1 790	1 728	1 589

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 16 et 18.

Le détail des variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 23, 24 et 25.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la note 29.

9. – Autres produits et charges

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Exploitation conjointe de lignes et fret	-8	-61	-47
Couverture sur recettes (change)	3	25	12
Autres	10	-40	39
Total	5	-76	4

10. – Produits et charges non courants

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Cessions de matériel aéronautique	13	2	19
Gain sur transaction Amadeus GTD	16	504	-
Charges de restructuration	-36	-1	-21
Cessions de filiales et participations	-	3	-1

Compensations financières sur échanges de slots	-	4	17
Perte sur matériel aéronautique destiné à être cédé	-20	-	-
Autres	20	2	9
Autres produits et charges non courants	-20	512	4

Gains sur transaction Amadeus GTD
Voir note 20.

Charges de restructuration

Les charges de restructuration de l'exercice 2006-07 correspondent essentiellement aux coûts induits par la mise en place du plan de sauvegarde de l'emploi relatif à la suppression du poste d'officier mécanicien navigant, liée à la fin d'exploitation anticipée des Boeing B747 cargo les plus anciens.

Cessions de filiales et participations

Aucune cession de filiales et participations significative n'a eu lieu au cours des exercices 2006-07 et 2005-06.
Au cours de l'exercice 2004-05 le groupe a cédé Amadeus France SNC. Les impacts de cette cession sont décrits en note 13.

Perte sur matériel aéronautique destiné à être cédé

La société AFPL a enregistré une perte d'un montant de 20 millions d'euros relative à un avion destiné à être cédé.

Autres
Au 31 mars 2007, ce poste comprend, notamment, une plus-value réalisée sur la cession du terrain de Montaudran pour un montant de 13 millions d'euros.

11. – Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Produits des valeurs mobilières de placement	71	52	36
Autres produits financiers	196	116	89
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	267	168	125
Intérêts sur emprunts	-200	-205	-284
Intérêts sur contrat de location-financement	-241	-220	-83
Intérêts intercalaires capitalisés	38	40	25
Autres charges financières	-4	-7	-5
Coût de l'endettement financier brut	-407	-392	-347
Coût de l'endettement financier net	-140	-224	-222
Résultat de change	-3	-13	-2
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	43	6	-
Dotation nette aux provisions	-10	-24	-6
Autres produits et charges financiers divers	-5	-	-
Autres produits et charges financiers	25	-31	-8
Total	-115	-255	-230

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 4,60 % pour l'exercice clos le 31 mars 2007 contre 3,76 % pour l'exercice clos le 31 mars 2006 et 3,80 % pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Le résultat de change inclut un gain de change latent net de 5 millions d'euros au 31 mars 2007 contre une perte de change latente nette de 8 millions d'euros au 31 mars 2006 et 4 millions d'euros au 31 mars 2005. L'impact lié aux instruments dérivés de change est de (13) millions d'euros au 31 mars 2007 contre (4) millions au 31 mars 2006.

Les exercices clos les 31 mars 2007 et 2006 incluent une dotation aux provisions pour perte de valeur des titres Alitalia, pour un montant de 9 millions d'euros chacun, le cours de bourse ayant baissé de façon significative au cours des exercices respectifs.

12. – Impôts

12.1. – Charge d'impôt

Le résultat avant impôt des entreprises intégrées et l'impôt correspondant par zone géographique pour chacun des exercices clos aux 31 mars 2007, 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
--------------------------------------	------	------	------

Résultat avant impôt des entreprises intégrées			
France	630	-136	202
Etranger	488	1 336	1 495
Total	1 118	1 200	1 697
Charge d'impôt courant			
France	-	-157	-7
Etranger	-4	-1	-
Total	-4	-158	-7
(Charge)/produit d'impôt différé			
France	-222	4	-118
Etranger	-22	-102	-21
Total	-244	-98	-139

La charge d'impôt courant et la charge d'impôt différée se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Charge d'impôt courant	-4	-158	-7
Charge de l'exercice	-4	-158	-7
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	-	-	-
(Charge)/produit d'impôt différé des activités poursuivies	-244	-98	-126
Variation des différences temporaires	-146	-54	-114
Variation des taux d'imposition	80	17	30
(Utilisation)/activation de déficits fiscaux	-178	-61	-42
(Charge)/produit total d'impôt des activités poursuivies	-248	-256	-133
Impôt sur le résultat net des activités non poursuivies	-	-	-13
(Charge)/produit total d'impôt	-248	-256	-146

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

12.2. – Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Instruments hybrides	-	-24	-
Couverture de flux trésorerie	264	-541	-
Total	264	-565	-

12.3. – Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007		2006		2005	
Résultat avant impôt		1 118		1 200		1 697
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	34,43 %	385	34,43 %	414	34,93 %	593
Différence de taux d'imposition en France/ étranger		-36		-17		-14
Ecart d'acquisition négatif		-		-2		-473

Dépenses non déductibles		12		51		27
Résultat taxé à des taux majorés/réduits		-		-135		7
Résultat exonéré		-7		-2		-16
Création / (Utilisation) des reports déficitaires		-16		-4		-8
Changement des taux d'imposition		-80		-17		-30
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		8		-4		2
Impôt sur les réserves Amadeus GTD		-		-		41
Liquidation TSDI		-		-28		-
Autres		-18		-		4
Impôt	22,2 %	248	21,3 %	256	7,8 %	133

Le taux global d'impôt en vigueur en France a été fixé par la Loi de Finance pour 2006 à 34,43 % pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2007. Au Pays-Bas, le taux d'impôt est passé de 29,6 % à 25,5 % au 1er janvier 2007.

12.4. – Actifs d'impôt non reconnus (en base)

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Différences temporelles déductibles	128	98	89
Pertes fiscales	300	355	373
Pertes fiscales à taux réduits	-	100	106
Total	428	553	568

Au 31 mars 2007, les actifs d'impôt non reconnus correspondent pour l'essentiel aux déficits reportables des filiales du groupe Air France antérieurs à l'intégration fiscale ainsi qu'aux déficits reportables de certaines filiales anglaises du groupe.

En France, l'article 89 de la loi de finances pour 2004 votée le 18 décembre 2003 a étendu le droit au report illimité de l'ensemble des déficits. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004, mais également aux déficits restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le 1er exercice à compter du 1er janvier 2004.

Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

12.5. – Variations des impôts différés au cours de la période

(En millions d'euros.)	01/04/2006	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Reclassement	31/03/2007
Autres immobilisations incorporelles	103	-14	-	-	89
Immobilisations aéronautiques	616	-45	45	-	616
Autres immobilisations corporelles	153	-16	-	-	137
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-96	-4	-	-	-100
Actifs de retraite	547	-11	-	-7	529
Autres débiteurs non courants	277	2	-118	-	161
Autres actifs financiers courants	2	-5	-	-	-3
Autres débiteurs courants	280	-8	-144	-	128
Provisions non courantes	20	42	-	-	62
Dettes financières non courantes	-448	71	-	-	-377
Autres créditeurs non courants	-38	33	-22	-	-27
Provisions courantes	-34	-9	-	-	-43
Dettes financières courantes	-96	73	-	-	-23
Autres créditeurs courants	-21	-12	-3	-	-36
Autres	33	-34	-22	7	-16

Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	-466	181	-	53	-232
Impôts différés (Actif)/Passif nets	832	244	-264	53	865

(En millions d'euros.)	01/04/2005	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Reclassement	31/03/2006
Autres immobilisations incorporelles	111	-8	-	-	103
Immobilisations aéronautiques	691	-76	1	-	616
Autres immobilisations corporelles	121	32	-	-	153
Titres mis en équivalence	46	-46	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-103	8	-1	-	-96
Actifs de retraite	522	25	-	-	547
Autres débiteurs non courants	7	-1	271	-	277
Autres actifs financiers courants	1	-	1	-	2
Autres débiteurs courants	4	-47	323	-	280
Provisions non courantes	-71	91	-	-	20
Dettes financières non courantes	-517	44	25	-	-448
Autres créditeurs non courants	-1	1	-38	-	-38
Provisions courantes	-24	-10	-	-	-34
Dettes financières courantes	-40	-56	-	-	-96
Autres créditeurs courants	-7	3	-17	-	-21
Autres	-39	76	-	-4	33
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	-528	62	-	-	-466
Impôts différés (Actif)/Passif nets	173	98	565	-4	832

(En millions d'euros.)	01/04/2004	Montants reconnus en résultat	Acquisition de KLM	31/03/2005
Autres immobilisations incorporelles	-3	-22	136	111
Immobilisations aéronautiques	833	131	-273	691
Autres immobilisations corporelles	57	-18	82	121
Titres mis en équivalence	5	41	-	46
Autres actifs financiers non courants	-99	-2	-2	-103
Actifs de retraite	-	-75	597	522
Autres débiteurs non courants	-1	8	-	7
Autres actifs financiers courants	1	13	-13	1
Stocks et en-cours	-	-2	2	-
Créances clients	-	-7	7	-
Autres débiteurs courants	-26	30	-	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	-3	-	-
Provisions non courantes	-76	12	-7	-71
Dettes financières non courantes	-509	-5	-3	-517
Autres créditeurs non courants	-	-1	-	-1
Provisions courantes	3	-27	-	-24
Dettes financières courantes	-27	-13	-	-40
Autres créditeurs courants	-5	14	-16	-7

Autres	-38	15	-16	-39
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	-391	49	-186	-528
Impôts différés (Actif)/Passif nets	-273	138	308	173

13. – Activités non poursuivies

Au cours des exercices 2006-07 et 2005-06, le groupe n'a engagé aucune opération de cession susceptible d'être classée dans la rubrique « activité non poursuivie ».

Le 30 décembre 2004, le groupe a cédé sa participation dans la société Amadeus France SNC à Amadeus GTD. Cette société avait pour activité la distribution, en France, du système de réservation Amadeus. Les conditions permettant de considérer le classement dans la rubrique « activité non poursuivie » sont apparues dès le 1er avril 2004. L'ensemble de l'activité d'Amadeus France SNC, entre le 1er avril 2004 et le 30 décembre 2004, a donc été reclassé. Antérieurement, elle figurait dans le secteur « passage ».

13.1. – Résultat des activités non poursuivies

La contribution des filiales reclassées dans cette rubrique est la suivante :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	-	-	71
Charges	-	-	-65
Résultat de cession	-	-	66
Résultat avant impôt	-	-	72
Impôts	-	-	-13
Résultat de l'exercice des activités non poursuivies	-	-	59

Lors de l'exercice clos le 31 mars 2005, le résultat des cessions de filiales et participations (66 millions d'euros) intègre principalement le résultat de la vente au 30 décembre 2004 de la participation dans la société Amadeus France SNC à Amadeus GTD. Antérieurement à cette cession, Amadeus France SNC était consolidée globalement dans les comptes du groupe Air France-KLM. Entre le 1er avril 2004 et le 30 décembre 2004, date de la cession, les comptes d'Amadeus France ont été classés en activité non poursuivie.

13.2. – Impact sur les flux de trésorerie des activités non poursuivies

La société Amadeus France a contribué aux flux de trésorerie du groupe de la manière suivante :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-	-	6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-	-	66
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	-	-	(4)

14. – Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net – part du groupe retraité des effets de l'exercice des instruments dilutifs par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre d'actions qui seraient créées du fait de l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs existants.

14.1. – Résultat net – Part du groupe par action

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Résultat net - part du groupe	891	913	1 710
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	891	913	1 710
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat			
Intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	11	10	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	902	923	1 710

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

Au 31 mars	2007	2006	2005
Nombre moyen pondéré			
D'actions ordinaires émises	269 386 917	269 383 518	264 898 897
D'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	-3 306 962	-5 107 510	-4 440 889
D'actions propres achetées dans le cadre de plan de rachat d'actions	-65 157	-852 430	-1 752 865
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	266 014 798	263 423 578	258 705 143
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			
Conversion des obligations convertibles	22 609 756	20 628 132	-
Conversion des bons de souscription	6 474 815	-	-
Exercices des stock-options	1 084 072	175 362	189 861
Nombre d'actions ordinaires potentielles	30 168 643	20 803 494	189 861
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	296 183 441	284 227 072	258 895 004

14.2. – Résultat des activités poursuivies par action

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Résultat des activités poursuivies	887	921	1 637
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-
Résultat des activités poursuivies (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	887	921	1 637
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat			
Intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	11	10	-
Résultat des activités poursuivies (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	898	931	1 637

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies

Le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies est identique à celui présenté en note 14.1.

14.3. – Résultat des activités non poursuivies par action

Résultat des activités non poursuivies par action

Au 31 mars (en euros.)	2007	2006	2005
Résultat des activités non poursuivies par action (de base)	-	-	0,23
Résultat des activités non poursuivies par action (dilué)	-	-	0,23

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Résultat des activités non poursuivies	-	-	59
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires			
Résultat des activités non poursuivies (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	-	-	59

Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :			
Intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	-	-
Résultat des activités non poursuivies (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	-	-	59

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies

Le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies est identique à celui présenté en note 14.1.

14.4. – Instruments non dilutifs

Au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, il n'y a aucun instrument non dilutif.

Au 31 mars 2006

Au 31 mars 2006, les instruments non dilutifs se décomposent en 45 090 617 bons de souscription ou d'achat d'actions, décrits en note 27.1 (45 093 299 au 31 mars 2005), et 3 821 040 options de souscription d'actions, décrits en note 28, pour un prix moyen d'exercice de 15,59 € (4 763 763 options pour un prix moyen d'exercice de 15,76 au 31 mars 2005).

Au 31 mars 2005

A la suite de l'opération d'échange des titres KLM en titres Air France-KLM, en mai 2004, il a été créé 45 093 299 bons de souscription ou d'achat d'actions. Ces instruments sont décrits dans la note 27.1.

14.5. – Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

15. – Goodwill

Détail des goodwill

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007			2006			2005		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
UTA	112	-	112	112	-	112	112	-	112
Régional	60	-	60	60	-	60	60	-	60
Britair	18	-	18	18	-	18	18	-	18
Cityjet	11	-	11	11	-	11	11	-	11
Autres	3	-	3	7	-	7	4	-	4
Total	204	-	204	208	-	208	205	-	205

L'ensemble des goodwill concerne l'activité « passage ».

Variation de la valeur nette des goodwill

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Solde en début de période	208	205	202
Acquisition	-1	3	3
Reclassement	-3	-	-
Cession	-	-	-
Solde en fin de période	204	208	205

16. – Immobilisations incorporelles

Variation par catégorie :

(En millions d'euros.)	Marques et slots	Fichiers clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				

Montant au 1er avril 2004	26	-	135	161
Acquisitions	-	-	23	23
Acquisition de KLM	280	107	48	435
Montant au 31 mars 2005	306	107	206	619
Acquisitions	1	-	29	30
Cessions	-2	-	-11	-13
Transfert	-	-	3	3
Montant au 31 mars 2006	305	107	227	639
Acquisitions	3	-	35	38
Cessions	-	-	-3	-3
Transfert	-	-	2	2
Montant au 31 mars 2007	308	107	261	676
Amortissement et perte de valeur				
Montant au 1er avril 2004	-2	-	-135	-137
Amortissements de la période	-	-15	-15	-30
Transfert	2	-	-17	-15
Montant au 31 mars 2005	-	-15	-167	-182
Amortissements de la période	-	-18	-21	-39
Reprises sur cessions	-	2	11	13
Transfert	-	-	-3	-3
Montant au 31 mars 2006	-	-31	-180	-211
Amortissements de la période	-	-16	-26	-42
Reprises sur cessions	-	-	3	3
Transfert	-	-	-2	-2
Montant au 31 mars 2007	-	-47	-205	-252
Valeur nette				
Au 1er avril 2004	24	-	-	24
Au 31 mars 2005	306	92	39	437
Au 31 mars 2006	305	76	47	428
Au 31 mars 2007	308	60	56	424

Les marques KLM et Transavia et les slots (créneaux de décollage / atterrissage) ont été acquis par le groupe dans le cadre de l'acquisition de KLM. Ces immobilisations ont des durées d'utilité indéfinies, l'utilisation escomptée par le groupe étant, du fait de la nature propre de ces actifs, non bornée dans le temps.

17. – Test de valeur d'actif

Concernant la méthodologie suivie pour le test de valeur d'actif, le groupe a alloué chacun des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie aux unités génératrices de trésorerie (UGT), lesquelles correspondent aux métiers du groupe (cf. « règles et méthodes comptables »).

La valeur nette comptable de l'UGT « passage » testée comprend 201 millions d'euros de goodwill et 308 millions d'euros d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

La valeur recouvrable de l'UGT passage, principale UGT du groupe, qui correspond à sa valeur d'utilité, a été déterminée en utilisant :

- les flux futurs de trésorerie actualisés de la cible à moyen terme validée par la direction établie pour les trois années suivant la date du test, puis ;
- les flux de trésorerie actualisés assortis de taux de croissance qui reflètent le consensus de marché propre à l'activité ;
- ils ressortent à 5 % par an de la quatrième à la dixième année, et 2 % par an à compter de la onzième année.

Les taux d'actualisation ressortent au 31 mars 2007 et 31 mars 2006 respectivement à 7 % et 7,4 %. Ils correspondent au coût moyen pondéré du capital du groupe.

Au 31 mars 2007, la sensibilité de la valeur recouvrable de l'UGT passage à la variation d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance n'aurait aucune conséquence au regard d'une perte de valeur.

18. – Immobilisations corporelles

(En millions d'euros.)	Immobilisations aéronautiques					Autres immobilisations corporelles					Total
	Avions en pleine propriété	Avions en location financement	Actifs en cours de construction	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et installations	Actifs en cours de construction	Autres	Total	
Valeur brute											
Montant au 1er avril 2004	4 343	1 452	624	1 155	7 574	1 234	594	73	683	2 584	10 158
Acquisitions	439	174	261	914	1 788	100	80	79	91	350	2 138
Cessions	-512	-108	-	-326	-946	-52	-32	-	-32	-116	-1 062
Acquisition de KLM	1 026	1 997	235	291	3 549	553	144	80	28	805	4 354
Transfert	328	203	-69	-299	163	77	7	-69	-4	11	174
Ecart de conversion	-28	211	-20	-1	162	-	-	-	-1	-1	161
Montant au 31 mars 2005	5 596	3 929	1 031	1 734	12 290	1 912	793	163	765	3 633	15 923
Acquisitions	613	62	1 030	511	2 216	49	62	169	52	332	2 548
Cessions	-227	-101	-52	-302	-682	-19	-37	-7	-21	-84	-766
Variation de périmètre	-	-	-32	-	-32	-	7	-	2	9	-23
Transfert	231	310	-853	324	12	139	26	-199	-23	-57	-45
Ecart de conversion	11	-	14	-	25	-	-2	-	-	-2	23
Montant au 31 mars 2006	6 224	4 200	1 138	2 267	13 829	2 081	849	126	775	3 831	17 660
Acquisitions	662	397	547	431	2 037	116	100	56	75	347	2 384
Cessions	-259	-31	-30	-335	-655	-59	-22	-	-16	-97	-752
Variation de périmètre	-	-5	-	-11	-16	-	-2	-	-	-2	-18
Couverture de change	-	-	111	-	111	-	-	-	-	-	111
Transfert	1 352	-131	-597	-636	-12	34	9	-37	-3	3	-9
Ecart de conversion	-7	5	1	-	-1	-	-1	-	-	-1	-2
Montant au 31 mars 2007	7 972	4 435	1 170	1 716	15 293	2 172	933	145	831	4 081	19 374
Amortissements et pertes de valeur											
Montant au 1er avril 2004	-528	-103	-	-436	-1 067	-640	-436	-	-485	-1 561	-2 628
Amortissements et provisions de la période	-508	-444	-	-362	-1 314	-106	-69	-	-76	-251	-1 565
Reprises sur cessions	282	25	-	300	607	25	21	-	24	70	677
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	2	-	-	22	24	24
Transfert	-90	83	-	-143	-150	-	-1	-	-23	-24	-174
Ecart de conversion	26	4	-	-2	28	-2	5	-	1	4	32
Montant au 31 mars 2005	-818	-435	-	-643	-1 896	-721	-480	-	-537	-1 738	-3 634
Amortissements de la période	-591	-294	-	-485	-1 370	-110	-73	-	-64	-247	-1 617
Reprises sur cessions	171	39	-	245	455	14	33	-	17	64	519
Transfert	-32	32	-	-	-	1	7	-	37	45	45
Ecart de conversion	3	-1	-	-3	-1	-	-	-	-	-	-1
Montant au 31 mars 2006	-1 267	-659	-	-886	-2 812	-816	-513	-	-547	-1 876	-4 688
Amortissements de la période	-716	-311	-	-461	-1 488	-115	-72	-	-65	-252	-1 740
(Perte) Reprise de valeur	-20	-	-	-	-20	-	-	-	-	-	-20
Reprises sur cessions	209	25	-	329	563	24	19	-	14	57	620
Variation de périmètre	-	5	-	4	9	-	1	-	-	1	10
Transfert	-300	36	-	271	7	-2	-7	-	5	-4	3
Ecart de conversion	3	-4	-	-	-1	-	-	-	-	-	-1
Montant au 31 mars 2007	-2 091	-908	-	-743	-3 742	-909	-572	-	-593	-2 074	-5 816
Valeur nette											
Au 1er avril 2004	3 815	1 349	624	719	6 507	594	158	73	198	1 023	7 530

Au 31 mars 2005	4 778	3 494	1 031	1 091	10 394	1 191	313	163	228	1 895	12 289
Au 31 mars 2006	4 957	3 541	1 138	1 381	11 017	1 265	336	126	228	1 955	12 972
Au 31 mars 2007	5 881	3 527	1 170	973	11 551	1 263	361	145	238	2 007	13 558

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 35 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 34 et 35 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 811 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 3 912 millions d'euros au 31 mars 2006 et 3 710 millions d'euros au 31 mars 2005.

19. – Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 384	2 548	2 138
Acquisition d'immobilisations incorporelles	38	30	23
Part des acquisitions non encore payée et intérêts intercalaires	-44	-34	-30
	2 378	2 544	2 131

20. – Titres mis en équivalence

Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées :

(En millions d'euros.)	WAM acquisition (Amadeus GTD)	Alpha Plc	Martinair	Kenya Airways	Autres	Total
Valeur des titres au 31 mars 2004	287	31	-	-	21	339
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	50	3	9	9	2	73
Distribution de dividendes	-8	-2	-	-	-	-10
Variation de périmètre	-	-	146	22	7	175
Transferts et reclassements	-	2	-	-	-	2
Ecart de conversion	-	-2	-	-	-	-2
Valeur des titres au 31 mars 2005	329	32	155	31	30	577
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	14	4	-59	15	3	-23
Distribution de dividendes	-	-3	-1	-2	-1	-7
Variation de périmètre	-	-	-	-	5	5
Première application d'IAS 32 et 39	-30	-	-	-	-	-30
Transaction Amadeus	-313	-	-	-	-	-313
Transferts et reclassements	-	-	-3	5	-5	-3
Ecart de conversion	-	-	-	-	-2	-2
Valeur des titres au 31 mars 2006	-	33	92	49	30	204
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	-	-	-7	11	13	17
Distribution de dividendes	-	-3	-	-	-1	-4
Variation de périmètre	-	-	-	-	18	18
Transferts et reclassements	-	-	-1	-	-2	-3
Ecart de conversion	-	-	-	-	-4	-4
Valeur des titres au 31 mars 2007	-	30	84	60	54	228

Au 31 mars 2007, WAM Acquisition est détenue à 22,08 % par Air France, 11,04 % par Iberia, 11,04 % par Lufthansa, 50,34 % par Amadelux Investments et 5,5 % par le management.

Alpha PLC est détenue à 27 % par Servair. Les autres actionnaires sont principalement des actionnaires institutionnels.

Les groupes KLM et P&O Nedlloyd détiennent chacun 50 % du capital de Martinair.

Kenya Airways est détenu par KLM à hauteur de 26 %.

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2007, l'Assemblée Générale de WAM, qui s'est tenue le 28 mars 2007, a décidé la distribution d'un dividende de 68 millions d'euros. La quote-part revenant au groupe s'élève à 16 millions d'euros et a été comptabilisée à la rubrique « Autres produits et charges non récurrents ».

Au 31 mars 2006, WAM Acquisition était détenue à 23,4 % par Air France, 11,7 % par Iberia, 11,7 % par Lufthansa et 53,2 % par Amadelux Investments.

Au 31 mars 2005, Air France-KLM détenait 23,36 % des titres d'Amadeus, une société espagnole, qui était mise en équivalence.

En juillet 2005, des fonds d'investissement (les « investisseurs financiers ») ont structuré une opération de Leverage Buy Out (LBO) sur Amadeus à travers WAM Acquisition SA (« WAM »), une société nouvellement créée pour le lancement d'une offre publique d'achat sur toutes les actions de classe A et de classe B d'Amadeus. La part revenant à Air France-KLM sur le total du prix payé en numéraire par les investisseurs financiers était de 1 022 millions d'euros à la date de la transaction.

Simultanément, Air France-KLM et les investisseurs financiers ont conclu un pacte d'investissement à travers lequel Air France-KLM a investi 129 millions d'euros dans le capital de WAM (qui représente une participation identique à celle qu'avait Air France-KLM dans Amadeus, soit 23,36 %). De plus, Air France-KLM a consenti une avance à WAM d'un montant de 76 millions d'euros. Ce prêt est subordonné à une dette senior qui porte intérêt et arrive à échéance en 2020. Il n'y a eu aucun autre instrument de capitaux propres émis par WAM.

Excepté la prise de participation et le prêt consenti à WAM, le groupe n'a donné de garantie pour aucune dette et n'a conclu aucun accord qui pourrait l'obliger à réinvestir dans WAM quelles que soient les circonstances.

Sur la base des termes de la transaction décrite ci-dessus, Air France-KLM a considéré que sa participation dans WAM est identique à celle détenue précédemment dans Amadeus (23,36 %) avec, en plus, une distribution en numéraire, WAM étant la même société qu'Amadeus bénéficiant d'un effet de levier supérieur. L'intérêt économique du groupe dans l'activité d'Amadeus n'a pas été réduit. Le groupe a ainsi comptabilisé cette transaction comme une distribution d'une société mise en équivalence, sans réduction de sa participation. Conformément aux IFRS, cette distribution a été tout d'abord enregistrée en réduction de la valeur d'équivalence de WAM. Le montant de la distribution non imputé sur cette dernière a été reconnu comme un profit dans la mesure où cette distribution n'est ni contractuellement, ni légalement remboursable et qu'Air France-KLM n'est pas lié par des obligations de cette société, ni obligé de quelque façon que ce soit de lui fournir un soutien financier.

Le profit reconnu par le groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Montant en numéraire reçu de WAM	1,022
Investissement en numéraire dans la situation nette de WAM	-129
Prêt en numéraire	-76
Valeur d'équivalence d'Amadeus avant la transaction	-313
Produit reconnu	504

Consécutivement, le groupe ne reconnaît plus de quote-part de profits dans WAM suite à l'opération de LBO. Il recommencera à reconnaître sa quote-part dans les profits de WAM dès lors que la quote-part d'Air France-KLM dans les résultats accumulés de WAM sera égale au gain reconnu lors de la transaction, conformément à IAS 28.

Alpha PLC était détenue à 27 % par Servair. Les autres actionnaires étaient principalement des actionnaires institutionnels.

Les groupes KLM et P&O Nedlloyd détenaient chacun 50 % du capital de Martinair. Une perte de valeur a été enregistrée sur les titres Martinair pour un montant de 59 millions d'euros en « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ».

Kenya Airways est détenu par KLM à hauteur de 26 %.

Au 31 mars 2005, Amadeus GTD était détenu à 23,4 % par Air France, 18,3 % par Iberia, 5 % par Lufthansa et 53,3 % par le public. Amadeus était coté sur un marché réglementé et la valeur de marché des titres d'Amadeus GTD détenus par le groupe ressortait à 1 003 millions d'euros.

Alpha PLC était détenue à 27 % par Servair. Les autres actionnaires étaient principalement des actionnaires institutionnels.

Les groupes KLM et P&O Nedlloyd détenaient chacun 50 % du capital de Martinair.

Kenya Airways est détenu par KLM à hauteur de 26 %.

Comptes simplifiés des principales sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 mars 2007 concernent principalement les sociétés suivantes sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

WAM Acquisition

WAM Acquisition est la société holding du groupe Amadeus. Le groupe Amadeus développe des outils de réservation et des solutions technologiques dédiés au voyage d'affaires et de loisirs. Cette expertise en fait un partenaire privilégié des acteurs du marché, partout dans le monde : agences de voyages, compagnies aériennes ou ferroviaires, chaînes hôtelières, sociétés de locations de voitures. Le groupe Amadeus accompagne également les entreprises dans la gestion et la réservation des déplacements professionnels.

Alpha Airport PLC (groupe publiant des comptes consolidés)

Le groupe Alpha Airports exerce une activité de catering aérien et de gestion de commerces d'aéroports dans plus de 200 points de vente situés dans 83 aéroports, eux-mêmes implantés dans 15 pays différents répartis sur les cinq continents. L'activité de catering aérien du groupe Alpha Airports développe une large gamme de prestations logistiques, de commissariat et d'assistance auprès de plus de 100 compagnies aériennes.

Martinair (groupe publiant des comptes consolidés)

Martinair, société domiciliée aux Pays-Bas, a pour objet le transport aérien passage et cargo au départ d'Amsterdam.

Kenya Airways

Kenya Airways est la compagnie aérienne kenyane basée à Nairobi.

Les comptes des principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les données financières des exercices 2007, 2006 et 2005 non retraités des ajustements de consolidation.

(En millions d'euros.)	WAM Acquisition (Amadeus GTD)	Alpha Plc	Martinair	Kenya Airways
	31/12/2004	31/01/2005	31/12/2004	31/03/2004
% détention au 31 mars 2005	23,4 %	26,2 %	50,0 %	25,0 %
Chiffre d'affaires	2 057	715	959	313
Résultat d'exploitation	343	22	23	28
Résultat net	208	13	13	13
Capitaux propres au 31 mars 2005	942	62	318	89
Total actif	1 675	243	682	310
Total passif	1 675	243	682	310
	31/07/2005 -1 mois	31/01/2006	31/12/2005	31/03/2005
% détention au 31 mars 2006	23,4 %	26,1 %	50,0 %	25,0 %
Chiffre d'affaires	180	807	1 121	464
Résultat d'exploitation	-68	30	22	73
Résultat net	-89	20	17	43
Capitaux propres au 31 mars 2006	21	62	322	122
Total actif	5 252	294	710	465
Total passif	5 252	294	710	465
	31/12/2006 -5 mois	31/01/2007	31/12/2006	31/03/2006
% détention au 31 mars 2007	22,1 %	26,0 %	50,0 %	25,0 %
Chiffre d'affaires	1 076	830	1 236	580
Résultat d'exploitation	47	12	-17	90
Résultat net	-80	5	-13	53
Capitaux propres au 31 mars 2007	-156	61	281	197
Total actif	5 577	288	703	791
Total passif	5 577	288	703	791

Autres informations

La quote-part de la perte de WAM Acquisition non enregistrée dans les comptes consolidés du groupe s'élève à (18) millions d'euros pour l'exercice 2006-07. Compte-tenu des capitaux propres négatifs après neutralisation des montants réinvestis par le groupe, la contribution aux comptes consolidés est nulle.

WAM Acquisition a changé la date de clôture de ses comptes. L'exercice clos au 31 décembre 2006 a une durée de cinq mois. La perte de l'exercice précédent clos le 31 juillet 2006 s'élevait à (116) millions d'euros soit une quote-part de (26) millions d'euros pour le groupe.

Valeur comptable des sociétés cotées

La valeur comptable des titres de sociétés cotées mises en équivalence par le groupe est la suivante au 31 mars 2007 :

(En millions d'euros.)	% d'intérêt	Valeur nette	Valeur de marché *
Alpha Plc	26 %	30	47
Kenya Airways	25 %	60	130

* Déterminée par référence au cours de bourse de la société au 31 mars 2007.

21. – Actifs de pensions

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Solde en début de période	1 903	1 767	23
Charge de la période	-13	-115	-106
Paiement des cotisations au fonds	207	249	226

Acquisition de KLM	-	-	1 624
Ecart de conversion	-	2	-
Solde en fin de période	2 097	1 903	1 767

L'analyse de ces actifs de pensions est présentée en note 29.1.

22. – Autres actifs financiers

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007		2006		2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Valeurs mobilières de placement	533	-	865	-	578	-
Actions propres	-	-	-	-	-	27
Prêts et créances	123	1 075	65	1 130	45	986
Immobilisations financières diverses	33	1	2	24	31	75
Actifs financiers disponibles à la vente	-	73	-	77	-	57
Autres	-	-	-	-	-	15
Valeur brute	689	1 149	932	1 231	654	1 160
Dépréciation en début d'exercice	-	-49	-	-47	-	-44
Dotations de l'exercice	-	-5	-	-2	-	-3
Dépréciation en fin d'exercice	-	-54	-	-49	-	-47
Total	689	1 095	932	1 182	654	1 113

Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros.)	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
Au 31 mars 2007						
Alitalia (*)	26	2,00 %	1 237	-221	0,944	décembre 2006 (***)
Club Med (*)	17	2,00 %	514	5	43,87	octobre 2006
Opodo	-	5,60 %	22	-35	NA	décembre 2005
Voyages Fram	9	8,70 %	123	-5	NA	décembre 2006
Autres	21					
Total	73					
Au 31 mars 2006						
Alitalia (*) (**)	32	2,00 %	1 462	-167	1,15	décembre 2005
Austrian Airlines (*)	4	1,50 %	566	-129	8,39	décembre 2005
Opodo	3	5,94 %	-4	-50	NA	décembre 2004
Voyages Fram	9	8,70 %	123	-17	NA	décembre 2004
Autres	29					
Total	77					
Au 31 mars 2005						
Alitalia (*)	16	2,00 %	1 264	-520	0,228	décembre 2004
Austrian Airlines (*)	9	1,50 %	631	40	7,87	décembre 2004
Opodo	-	8,30 %	-15	-64	NA	décembre 2003
Voyages Fram	9	8,70 %	142	-15	NA	décembre 2003

Autres	23				
Total	57				

(*) Société cotée.

(**) Une opération de regroupement (30 anciennes actions pour une nouvelle action) a eu lieu sur l'exercice.

(***) Les comptes annuels au 31 décembre 2006 n'étant pas disponibles, le montant des capitaux propres et du résultat sont communiqués sur la base des chiffres semestriels au 30 juin 2006.

23. – Stocks et encours

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Pièces de rechanges aéronautiques	332	331	305
Autres approvisionnements	126	134	125
Encours de productions	4	2	55
Valeur brute	462	467	485
Dépréciation en début d'exercice	-127	-103	-116
Dotation de l'exercice	-8	-29	-
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	9	5	-
Reprise de dépréciation devenue sans objet	-	-	13
Reclassement	24	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	-102	-127	-103
Valeur nette	360	340	382

24. – Créances clients

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Passage	1 448	1 330	977
Fret	380	392	330
Maintenance	352	303	382
Compagnies aériennes	459	503	438
Autres	62	97	247
Valeur brute	2 701	2 625	2 374
Dépréciation en début d'exercice	-107	-102	-99
Dotation de l'exercice	-14	-17	-30
Utilisation	16	12	27
Reclassement	14	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	-91	-107	-102
Valeur nette	2 610	2 518	2 272

25. – Autres débiteurs

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007		2006		2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Fournisseurs débiteurs	71	-	70	-	153	-
Etat	83	-	79	7	82	-
Instruments dérivés	456	589	1 022	973	88	299
Charges constatées d'avance	223	-	294	-	304	-
Débiteurs divers	445	15	296	102	347	37

Valeur brute	1 278	604	1 761	1 082	974	336
Dépréciation en début d'exercice	-5	-	-5	-	-5	-
Dotations de l'exercice	-4	-	-	-	-	-
Utilisation	3	-	-	-	-	-
Reprise de dépréciation devenue sans objet	1	-	-	-	-	-
Reclassement	-2	-	-	-	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	-7	-	-5	-	-5	-
Valeur nette	1 271	604	1 756	1 082	969	336

26. – Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Titres de créances négociables	15	25	32
SICAV	3 234	2 062	963
Dépôts	-	639	654
Caisses et banques	248	220	398
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 497	2 946	2 047
Concours bancaires	-133	-102	-262
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	3 364	2 844	1 785

27. – Capitaux propres

27.1. – Capital

Au 31 mars 2007, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 279 365 707 actions. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

La valeur nominale des actions est de 8,50 €.

Nombre d'actions autorisées

Depuis le 12 juillet 2005, les actionnaires ont donné délégation au Conseil d'administration pour effectuer toute augmentation de capital (autre que par un apport en nature), sous réserve qu'ils l'aient précédemment autorisée.

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Air France-KLM ayant eu lieu le 12 juillet 2005, le Conseil d'administration a été autorisé à émettre des actions ordinaires ainsi que des instruments donnant accès par un ou plusieurs moyens, immédiatement ou dans le futur, à des actions existantes ou à émettre par le groupe, pour un nombre maximum de 66 905 034 actions.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 mars	en % du capital			en % des droits de vote		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Etat français	18 %	18 %	23 %	18 %	19 %	24 %
Salariés et anciens salariés	11 %	14 %	12 %	11 %	14 %	12 %
Actions détenues par le groupe	1 %	2 %	2 %	-	-	-
Public	70 %	66 %	63 %	71 %	67 %	64 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

Autres titres donnant accès au capital

A la suite de l'Offre Publique d'Echange, il a été émis 45 093 299 Bons d'Acquisition et/ou de Souscription d'Actions (BASA). Trois BASA donneront le droit d'acquiescer et/ou de souscrire à 2,066 actions nouvelles ou existantes Air France-KLM, de 8,50 € de valeur nominale, au prix d'exercice de 20 € par action Air France-KLM. Les titulaires des BASA ont la faculté, à tout moment pendant une période de 24 mois à partir de novembre 2005, d'obtenir, au gré de la société, des actions nouvelles et/ou existantes de la société en échange des BASA.

Au cours de l'exercice 2006-07, 14 503 347 BASA ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 9 982 189 actions et à l'échange de 5 106 actions existantes. Au 31 mars 2007, il reste 30 587 270 BASA en circulation, l'augmentation potentielle maximum des capitaux propres d'Air France-KLM est de 408 millions d'euros.

27.2. – Primes d'émission, de fusion et d'apport

Les primes d'émission et de fusion représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature par Air France – KLM.

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Part capitaux propres des instruments hybrides	46	46	-
Autres primes d'émission, de fusion et d'apport	493	384	384
	539	430	384

27.3. – Actions d'auto-contrôle

	Actions d'auto-contrôle	
	En nombre	(En millions d'euros.)
Au 31 mars 2005	1 299 538	-19
Variation de la période	2 850 597	-39
Au 31 mars 2006	4 150 135	-58
Variation de la période	-2 088 796	28
Au 31 mars 2007	2 061 339	-30

Au 31 mars 2007, le groupe détient 2 060 365 de ses propres actions dans le cadre des programmes de stock options. Par ailleurs, le groupe détient 974 de ses propres actions dans le cadre du programme d'animation de cours autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juillet 2005. L'ensemble de ces titres est classé en réduction des capitaux propres.

Au 31 mars 2005, les titres détenus par le groupe dans le cadre des programmes de stock options étaient classés en valeurs mobilières de placement pour un montant de 27 millions d'euros, Air France-KLM ayant appliqué les normes IAS 32 et 39 à compter du 1er avril 2005, conformément à l'option offerte par les normes et conformément à l'exemption offerte par IFRS 1.

27.4. – Réserves et résultat

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Réserve légale	46	46	46
Réserves distribuables	973	1 055	1 133
Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente	550	1 051	-
Résultats accumulés des filiales non encore distribués	2 955	2 007	365
Résultat net – part du groupe	891	913	1 710
Total	5 415	5 072	3 254

Au 31 mars 2007, la réserve légale de 46 millions d'euros, représente 2 % du capital social d'Air France-KLM. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5 % de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 % du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours. Cette restriction au paiement de dividendes s'applique également à l'ensemble des filiales françaises sur la base de leur propre résultat statutaire.

La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation. Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 juillet 2007 statuant sur les comptes clos le 31 mars 2007 de distribuer un dividende de 134 millions d'euros (soit 0,48 € par action).

28. – Paiements fondés sur des actions

Plan de paiement fondés sur des actions en vigueur au 31 mars 2007

Plans	Date d'attribution / de lancement	Nombre d'actions / d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'options souscrites au 31/03/2007
Plans d'options de souscription d'actions						
Air France – ESA 1998 options	30/05/2000	3 516 596	31/05/2005	31/05/2007	15,75	2 774 313
KLM - actions A	30/06/2001	343 642	30/06/2004	20/10/2006	20,44	331 023

KLM - actions B	30/06/2001	114 162	30/06/2004	20/10/2006	16,22	114 162
KLM - actions A	30/06/2002	341 350	30/06/2004	19/10/2007	12,80	313 589
KLM - actions B	30/06/2002	119 105	30/06/2004	19/10/2007	10,07	110 501
KLM	30/06/2003	355 379	30/06/2004	30/06/2008	6,48	321 531
KLM	30/06/2004	463 884	30/06/2004	25/06/2009	13,19	-
KLM	31/07/2005	390 609	31/07/2005	16/07/2010	13,11	-
KLM	31/07/2006	411 105	31/07/2006	26/07/2011	17,83	-

Autres plans

Plans	Date d'attribution / de lancement	Nombre d'actions attribuées	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'actions souscrites au 31/03/2007
Air France-ESA 1998 pilotes	01/05/1999	15 023 251	10/06/2033	14,00	15 023 251
Air France-KLM – ESA 2003	01/02/2005	12 612 671	21/02/2005	14,00	12 612 671
Air France-KLM – ORS	01/02/2005	8 414 273	21/02/2005	14,30	8 414 273

Les plans de stock-option accordés par KLM entre 2000 et 2004 ont une période d'acquisition des droits de trois ans.

Les conditions d'acquisition des plans de stock-options octroyés par KLM les 31 juillet 2006 et 2005 prévoient l'acquisition d'un tiers des stock-options à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des stock-options est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance pré-déterminés ne dépendant pas du marché.

Mouvements des options

	Prix moyen d'exercice (€)	Nombre d'options
Options en circulation au 1er avril 2004	15,75	3 516 596
Acquisition de KLM	13,54	1 771 941
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	15,75	-19 659
Options exercées au cours de la période	7,31	-112 673
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 mars 2005	15,18	5 156 205
Dont options exerçables au 31 mars 2005	13,97	1 659 268
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	21,36	-108 802
Options exercées au cours de la période	13,82	-1 406 655
Options attribuées au cours de la période	13,11	390 609
Options en circulation au 31 mars 2006	15,28	4 031 357
Dont options exerçables au 31 mars 2006	15,28	4 031 357
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	14,30	-10 741
Options exercées au cours de la période	16,05	-2 445 791
Options attribuées au cours de la période	17,83	411 105
Options en circulation au 31 mars 2007	14,87	1 985 930
Dont options exerçables au 31 mars 2007	14,87	1 985 930

Options par fourchette de prix de souscription au 31 mars 2007

Fourchette des prix d'exercice par action	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice par action (en €)
De 5 à 10 € par action	33 848	1,25	6,48
De 10 à 15 € par action	869 476	2,68	13,11
De 15 à 20 € par action	1 082 606	1,75	16,54

Total	1 985 930	2,15	14,87
-------	-----------	------	-------

28.1. – Plans attribués antérieurement au 7 novembre 2002

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. L'exemption de l'antériorité s'applique en conséquence aux plans décrits ci-dessous.

Le 28 octobre 1998, la société Air France a signé avec les pilotes un accord prévoyant l'octroi d'actions Air France, aux pilotes salariés qui le demanderaient, en contrepartie d'une diminution de leur salaire (ces actions étant attribuées par l'Etat français, principal actionnaire à l'époque d'Air France). L'offre a été lancée le 1er mai 1999 et s'est clôturée le 31 mai 1999. A la clôture de l'offre, 15 023 251 actions avaient été attribuées aux pilotes ayant souscrit à cette offre. Le paiement de ces actions, souscrites à un cours de 14 €, s'effectue par le biais d'une réduction de salaire s'étalant (i) sur une période de 7 ans pour 10 263 001 actions souscrites et (ii) sur la durée de vie professionnelle intégrale des pilotes pour les 4 760 250 actions restantes. Au cours de l'exercice 2006-07, 1 916 actions ont été restituées. Au cours de l'exercice 2005-06, 12 477 actions ont été restituées. Au cours de l'exercice 2004-05, 26 160 actions ont été restituées.

Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, la société a également attribué 3 516 596 options d'achat d'actions le 30 mai 2000 à certains de ses salariés. Ces options pourront être exercées au prix de 15,75 € par action entre le 31 mai 2005 et le 31 mai 2007. Ces options ont été attribuées sans aucune condition de service et ont été considérées comme acquises à la date de leur attribution le 30 mai 2000.

Au 31 mars 2007, 1 906 243 options ont été exercées et aucune option n'a été annulée. Au 31 mars 2006, 868 070 options ont été exercées et 50 290 ont été annulées. Au 31 mars 2005, aucune de ces options n'avait été exercée et 19 659 étaient annulées.

28.2. – Plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002

Plans d'options de souscription d'actions

Avant le rapprochement avec Air France, les membres du Directoire et les principaux cadres de KLM disposaient d'options d'achat d'actions de KLM. Dans le cadre du contrat de regroupement entre KLM et Air France, les options d'achats d'actions et SAR (Share Appreciation Rights) non exercées lors du rapprochement ont été modifiées, le 4 mai 2004, de sorte que leur détenteur puisse acheter des actions Air France-KLM et des SAR attachées aux actions Air France-KLM.

Les actions détenues par KLM dans le cadre de ce plan ont été converties en action Air France-KLM et transférées à une fondation dont l'unique objet est de détenir ces actions.

La juste valeur de ces options a été valorisée à la date d'acquisition de KLM, soit le 1er mai 2004, en utilisant la méthode de Black and Scholes et avec les hypothèses suivantes :

Juste valeur à la date d'attribution (en millions d'euros.)	10
Cours de l'action (en €)	16,61 €
Prix d'exercice de l'option (en €)	Entre 6,48 € et 32,86 €
Volatilité historique des rendements de l'action	33,7 %
Durée de vie de l'option	Entre 0,46 et 4,17 ans
Taux de dividendes espéré de l'action	1,40 %
Taux d'intérêt sans risques	Entre 2,06 % et 3,26 %

La juste valeur des options attribuées par KLM après son acquisition par Air France-KLM a été valorisée en utilisant la méthode de Black and Scholes et avec les hypothèses suivantes :

	Plan attribué le 31/07/2006	Plan attribué le 31/07/2005
Juste valeur à la date d'attribution (en millions d'euros.)	2	1
Cours de l'action (en €)	19,33 €	13,50 €
Prix d'exercice de l'option (en €)	17,83 €	13,11 €
Volatilité historique des rendements de l'action	25,23 %	22,29 %
Durée de vie de l'option	5 ans	5 ans
Taux de dividendes espéré de l'action	1,14 %	3,22 %
Taux d'intérêt sans risques	3,99 %	2,88 %

Plan Echange Salaire / Actions 2003 (ESA 2003)

Le 1er février 2005, le groupe a lancé un plan d'échange salaire contre actions au terme duquel les employés d'Air France résidant en France se sont vus proposer d'acquérir des actions Air France-KLM au prix de 14 € par action en échange d'une réduction de leur salaire sur une période de 6 ans. L'offre était limitée à un maximum de 13 186 853 actions ordinaires.

A la date de clôture de l'offre, soit le 21 février 2005, les employés d'Air France ont ainsi acquis 12 612 671 actions Air France-KLM.

Ces actions ont été attribuées par l'Etat français, actionnaire d'Air France-KLM, sous condition de versement d'une soulte d'un montant de 109 millions d'euros par Air France-KLM.

Les réductions de salaire s'étaleront sur la période allant de mai 2005 à mai 2011.

Dans le cas où un salarié ayant participé à l'ESA quitte le groupe avant la fin de la période de 6 ans, les actions non acquises sont restituées à Air France qui, à son tour, les restitue à l'Etat français. La juste valeur des services rendus dans le cadre de ce plan d'achat d'actions a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 €, et ressort à 180 millions d'euros. La charge de salaire correspondante est reconnue sur la période d'acquisition des droits de mai 2005 à mai 2011. Chaque versement, correspondant à la réduction

de salaire sur une base annuelle, est considéré comme une acquisition indépendante. Le plan ESA 2003 est donc reconnu sur une base linéaire sur la période de service requise pour chaque part acquise séparément.

Offre Réservee aux Salariés (ORS)

Conformément à la loi de privatisation du 6 août 1986, l'Etat français, principal actionnaire d'Air France-KLM, a procédé le 1er février 2005 à une offre d'achat d'actions Air France-KLM réservée aux salariés d'Air France (ORS) aux conditions préférentielles suivantes :

- un prix de souscription d'action réduit de 20 % par rapport à la valeur de marché de l'action Air France-KLM ;
- l'attribution d'actions gratuites ;
- un abondement pouvant aller jusqu'à 40 % du montant souscrit par le salarié ;
- des facilités de paiement.

L'offre portait sur une quantité maximum de 8 414 273 actions. A la clôture de l'offre, le 21 février 2005, l'intégralité de l'offre avait été souscrite. Il n'existait aucune condition de service à rendre postérieurement à la date d'attribution de ce plan.

La détermination de la juste valeur du service rendu a été déterminée sur la base du cours de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 € à l'exception de l'abondement qui a été comptabilisé sur la base de sa valeur faciale. Compte tenu de l'absence de condition de service à rendre attachée à ce plan, la charge hors abondement d'un montant de 69 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2005.

Charges de personnel liées aux paiements fondés sur des actions

Au 31 mars (en millions d'euros.)	Note	2007	2006	2005
ESA 2003		-31	-29	-
ORS		-	-	-69
Plan de stock options		-1	-	-
Charges de personnel	7	-32	-29	-69

29. – Provisions et avantages du personnel

(En millions d'euros.)	Avantages du personnel note 29.1	Restitution d'avions	Restruc- turation	Litiges	Autres	Total
Montant au 1er avril 2004	658	279	13	64	51	1 065
Dotations de l'exercice	102	139	18	12	89	360
Reprises pour utilisation	-50	-108	-45	-7	-23	-233
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-31	-	-2	-	-33
Acquisition de KLM	347	67	59	-	-	473
Ecart de conversion	-4	5	3	-	3	7
Actualisation	-	1	-	-	-	1
Montant au 31 mars 2005	1 053	352	48	67	120	1 640
Dont : non courants	1053	281	16	61	105	1 516
courants	-	71	32	6	15	124
Dotations de l'exercice	74	136	1	63	39	313
Reprises pour utilisation	-129	-129	-31	-14	-18	-321
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-	-1	-	-	-1
Ecart de conversion	7	-	-	-	-	7
Actualisation	-	7	-	-	-	7
Montant au 31 mars 2006	1 005	366	17	116	141	1 645
Dont : non courants	1 005	261	-	66	121	1 453
Courants	-	105	17	50	20	192
Dotations de l'exercice	117	144	35	23	45	364
Reprises pour utilisation	-130	-121	-13	-6	-67	-337
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-4	-	-2	-2	-8
Ecart de conversion	-2	-3	-	-	-	-5

Actualisation	-	-8	-	-	-	-8
Reclassement	-	-	-	-39	-	-39
Montant au 31 mars 2007	990	374	39	92	117	1 612
Dont : non courants	990	221	32	32	112	1 387
Courant	-	153	7	60	5	225

Les mouvements de provision pour avantages du personnel impactant le compte de résultat sont enregistrés en « frais de personnel ».

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en « autres produits et charges non courants » lorsque les effets sont significatifs.

Les mouvements de provision pour restitution impactant le compte de résultat sont enregistrés en « Dépréciations et provisions » à l'exception de l'actualisation qui est comptabilisée en « autres produits et charges financiers ».

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature, dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat. Au 31 mars 2007, une dotation de 11 millions d'euros a été enregistrée en « autres produits et charges non courants », laquelle correspond à la couverture de divers risques de taxes.

29.1. – Avantages du personnel

Le groupe compte un nombre important de plans de retraite et autres avantages à long terme au bénéfice de ses salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. Plusieurs de ces plans sont à prestations définies.

L'impact de l'acquisition de KLM, au 30 avril 2004, sur ces plans s'est traduit par une augmentation des engagements de 7 627 millions d'euros et des actifs de financement affectés aux plans de 8 912 millions d'euros. Ces montants correspondent à la juste valeur des engagements et des actifs affectés aux plans à la date d'entrée de KLM dans le périmètre de consolidation. Ils apparaissent dans le tableau d'analyse des engagements de retraites et autres avantages sur les lignes « Acquisition de KLM ».

Le groupe, conformément à l'option offerte par IFRS 1, a comptabilisé le solde des écarts actuariels directement en capitaux propres au 1er avril 2004, date de transition aux normes IFRS.

A compter du 1er avril 2004, le groupe amortit les gains et pertes actuariels dès lors qu'ils excèdent 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation projetée et la valeur de marché des actifs constitués en couverture.

Surplus des fonds de retraite

Le groupe constitue pour un certain nombre d'engagements de retraite des fonds de couverture.

Les engagements du groupe KLM sont pour l'essentiel couverts par des fonds constitués conformément à la réglementation néerlandaise et à la convention collective de la société. Concernant le niveau de couverture des engagements, et particulièrement pour le programme relatif aux pilotes, de fortes contraintes de « sécurité » obligent la société à toujours être en position de « sur couverture ».

Description des hypothèses actuarielles utilisées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures des 31 mars 2007, 2006 et 2005. Ces calculs intègrent :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 55 et 65 ans selon les localisations et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements et qui se situent dans les fourchettes suivantes :

Au 31 mars	2007	2006	2005
Zone euro	Entre 4,3 % et 4,75 %	Entre 4,1 % et 4,5 %	Entre 4,5 % et 5,25 %
Royaume-Uni	5,24 %	Entre 4,8 % et 4,9 %	Entre 5,3 % et 5,4 %
USA-Canada	Entre 5,1 % et 6,0 %	Entre 4,8 % et 5,8 %	Entre 5,25 % et 6,5 %
Autres pays	Entre 1,7 % et 11,0 %	Entre 1,7 % et 15,25 %	Entre 1,9 % et 11 %

Une hypothèse de taux de rentabilité à long terme pour les fonds investis en couverture des plans de retraite et qui sont les suivants :

Au 31 mars	2007	2006	2005
Zone euro	Entre 4,0 % et 7,0 %	Entre 4,0 % et 7,0 %	Entre 5,0 % et 7,0 %
Royaume-Uni	Entre 4,9 % et 6,8 %	Entre 6,1 % et 6,8 %	6,8 %
USA-Canada	Entre 5,5 % et 7,0 %	Entre 6,1 % et 6,8 %	Entre 6,8 % et 7,5 %
Autres pays	Entre 4,3 % et 10,6 %	Entre 0,5 % et 12,0 %	Entre 4,8 % et 11 %

Les taux de rendement moyens attendus à long terme des actifs des régimes du groupe ont été déterminés sur la base des rendements à long terme moyens attendus des différentes catégories d'actifs : actions, obligations, immobilier ou autres, pondérés par leur poids respectif dans la politique d'allocation des actifs de ces régimes. Une prime de risque est utilisée pour chaque classe d'actifs par rapport à un taux de référence sans risque des marchés.

Une hypothèse de taux d'augmentation des dépenses de santé :

Au 31 mars	2007	2006	2005
Pays-Bas	4,45 %	7,25 %	-
USA-Canada	Entre 8 % et 10,0 %	10,0 %	8,5 %

La sensibilité à l'évolution des coûts médicaux des régimes santé accordés postérieurement à l'emploi sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

(En millions d'euros.)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice 2006-2007
Hausse de 1 % des coûts médicaux	
Impact sur la charge	1
Impact sur l'engagement	4
Diminution de 1 % des coûts médicaux	
Impact sur la charge	-1
Impact sur l'engagement	-4

En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

Au 31 mars	Retraites et indemnités assimilées			Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	4,51 %	4,49 %	4,55 %	5,64 %	4,49 %	4,55 %
Taux d'augmentation des salaires	2,62 %	2,70 %	2,91 %	-	-	-
Rendement à long terme attendu des actifs	5,70 %	5,70 %	5,13 %	-	-	-

Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du groupe, aux 31 mars 2007, 2006 et 2005.

(En millions d'euros.)	Retraites et indemnités assimilées			Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	10 921	10 313	1 680	74	115	3
Coût des services	368	359	275	-	2	2
Charge d'intérêt	489	461	447	2	6	5
Cotisations des participants	40	36	32	-	-	-
Modifications des plans	150	49	16	-	-	-
Acquisition de KLM	-	-	7 528	-	-	99
Réduction / liquidation de régimes	-28	-11	-1	-20	-55	-
Prestations payées	-423	-398	-352	-2	-5	-8
Pertes (Gains) actuariels	68	106	707	4	8	14
Ecart de conversion	-3	6	-19	-4	3	-
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	11 582	10 921	10 313	54	74	115
Dont engagement résultant de régimes intégralement ou partiellement financés	11 419	10 802	10 161	-	-	-
Dont engagement résultant de régimes non financés	163	119	152	54	74	115
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice	12 538	10 782	1 024	-	-	-
Rendement réel des actifs	921	1 747	913	-	-	-
Cotisations de l'employeur	323	358	261	-	-	-

Cotisations des participants	40	37	32	-	-	-
Acquisition de KLM	-	-	8 912	-	-	-
Réduction / liquidation de régimes	-6	-6	-	-	-	-
Prestations payées par les actifs	-408	-383	-345	-	-	-
Ecart de conversion	-4	3	-15	-	-	-
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice	13 404	12 538	10 782	-	-	-
Montant net figurant au bilan						
Engagement net	1 822	1 617	469	-54	-74	-115
Coûts des services passés non reconnus	190	59	25	-	-	-
Pertes / (Gains) actuariels non reconnus	-857	-710	322	6	6	13
Actif (Provision) net figurant au bilan	1 155	966	816	-48	-68	-102
Montants reconnus au bilan (*)						
Engagements financés d'avance (note 21)	2 097	1 903	1 767	-	-	-
Engagements provisionnés	-942	-937	-951	-48	-68	-102
Montant net reconnu	1 155	966	816	-48	-68	-102
Charge de la période						
Coût des services	368	359	275	-	2	2
Charge d'intérêt	489	461	447	2	6	5
Rendement attendu des actifs	-714	-616	-532	-	-	-
Réduction/Liquidation de régimes	-18	-8	-	-16	-44	-
Amortissement du coût des services passés	19	12	15	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	-1	16	-4	1	4	-
Autres	-	-1	-	-	-	-
Charge de la période	143	223	201	-13	-32	7
Montant de l'engagement brut calculé avec les salaires de fin d'exercice						
Ensemble des plans	10 018	9 656	9 081	-	-	-
Engagement net calculé avec les salaires de fin d'exercice des plans pour lesquels l'engagement brut calculé avec les salaires de fin d'exercice est supérieur à la valeur de marché des actifs	986	965	1 793	-	-	-

(*) A l'exception des plans de retraite dont la position est un actif net inscrit en totalité en actif non courant, l'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

Les engagements, la valeur de marché des actifs affectés aux plans et les ajustements liés à l'expérience sont les suivants :

(En millions d'euros.)	Engagements	Valeur de marché des actifs affectés aux plans	Engagement net	Ajustements liés à l'expérience sur	
				Les engagements	Les actifs affectés aux plans
Au 31 mars 2007	11 636	13 404	1 768	230	212

Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe est la suivante :

Au 31 mars	Fonds investis		
	2007	2006	2005

Actions	41 %	40 %	50 %
Obligations	44 %	48 %	37 %
Immobilier	6 %	10 %	10 %
Actifs des assureurs	8 %	-	-
Investissements à court terme	1 %	0 %	2 %
Autres	-	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente les sorties de trésorerie attendues, concernant les retraites et autres avantages à long terme, au 31 mars 2007, sur les dix prochaines années :

(En millions d'euros.)	Retraites
Estimation des cotisations à payer pour l'exercice clos le 31 mars 2008	371
Estimation des prestations payées :	
2008	417
2009	437
2010	460
2011	475
2012	505
2013-2017	2 669

29.2. – Autres provisions

Provision pour restitution d'avions

Les provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle correspondent aux engagements d'Air France-KLM au titre de ses contrats de location d'avion avec ses bailleurs à la date d'établissement des états financiers.

Provision pour restructuration

Les provisions pour restructuration correspondent à des plans formalisés et détaillés de restructuration ayant fait l'objet d'une communication envers les personnels concernés.

A ce titre, KLM avait enregistré dans ses comptes, antérieurement au 1er mai 2004, une provision pour restructuration d'un montant de 75 millions d'euros, destinée à couvrir les frais de licenciement liés à un programme de réduction des coûts. A la date d'intégration de KLM dans le groupe, cette provision s'élevait à 59 millions d'euros. Le solde de cette provision au bilan ressort à 2 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 8 millions d'euros au 31 mars 2006 et 32 millions d'euros au 31 mars 2005.

La dotation de l'exercice correspond principalement à un plan de reclassement des personnels navigants sur un type d'appareil en cours de sortie de la flotte chez Air France.

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe.

29.3. – Passifs éventuels

Le groupe est impliqué dans divers litiges pour lesquels des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

Le groupe a été définitivement mis hors de cause par la Cour d'Appel de Richmond (Virginie) le 9 décembre 2004, dans l'affaire HALL, du nom de l'un des agents de voyage qui avait engagé une procédure de « class action » contre des compagnies aériennes américaines et européennes, dont Air France et KLM, en les accusant d'entente illicite en vue de réduire les commissions perçues sur la vente des titres de transport.

Une procédure fondée sur les mêmes griefs, introduite par une cinquantaine d'agents de voyage agissant à titre individuel, contre les mêmes compagnies aériennes, reste pendante devant le Tribunal Fédéral du District Nord de l'Ohio. Toutefois, compte tenu du faible nombre des agents de voyage en cause dans cette procédure, les enjeux financiers pour le groupe sont peu significatifs. Aucune provision n'a été constituée dans le cadre de cette procédure. Des discussions transactionnelles pour mettre fin à cette procédure sur des bases raisonnables ont été engagées postérieurement à la clôture de l'exercice. Dans le litige opposant la société Servair à ses personnels pour le paiement des heures de repas, toutes les décisions rendues à ce jour par les Tribunaux ont débouté de leurs demandes les personnels concernés. Une seule procédure, impliquant 255 salariés, reste pendante devant le Conseil des Prud'hommes. Cette action, comme les précédentes est jugée non pertinente par Servair et n'a donc pas donné lieu à la constitution de provisions.

Les sociétés Air France et KLM ainsi que la plupart des compagnies aériennes et des opérateurs cargo importants au niveau mondial, ont fait l'objet le 14 février 2006, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête diligentée par la Commission européenne, le Département de la Justice (DOJ) des Etats-Unis et les autorités de la concurrence de certains Etats, concernant d'éventuelles ententes ou pratiques concertées dans le secteur du fret aérien. La société Skyteam Cargo dont Air France est actionnaire, a fait l'objet des mêmes investigations.

Air France-KLM ainsi que les sociétés Air France et KLM apportent leur coopération à cette enquête.

Au 31 mars 2007, cent quarante procédures dites de « class action » environ ont été engagées par des expéditeurs de fret à l'encontre d'Air France-KLM, d'Air France et de KLM ainsi que des autres opérateurs cargo. Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens de fret, d'ententes

illicites depuis le 1er janvier 2000, dans la fixation des tarifs de fret incluant les diverses surcharges que ces transporteurs perçoivent. Ils réclament en conséquence à ces transporteurs outre le remboursement de frais d'avocats, des dommages et intérêts d'un montant non encore déterminé, ainsi que des indemnités d'un montant triple à ces dommages et intérêts. L'ensemble de ces procédures a fait l'objet d'une centralisation devant l'Eastern District Court of New-York. Des conclusions communes ont été déposées au mois de février 2007 pour le compte de l'ensemble des demandeurs. Air France et KLM entendent s'opposer fermement à ces demandes.

A ce stade, le groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de l'enquête diligentée par les autorités de la concurrence et des contentieux civils, ni sur le montant des pénalités financières et des dommages et intérêts auxquels ces procédures sont susceptibles d'aboutir.

La société Air France en tant que personne morale a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols.

Air France conteste énergiquement sa mise en cause dans cette affaire. Le groupe a immédiatement saisi la Cour d'Appel de Paris d'un recours tendant à voir annuler la mise en examen qui lui a été notifiée. Au 31 mars 2007, ce recours était toujours pendant devant cette juridiction.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas de/d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et le patrimoine du groupe.

30. – Dettes financières

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Dettes financières non courantes			
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	204	226	225
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	258	265	270
Titres à durée indéterminée reconditionnés	-	122	152
Océane	386	382	-
Emprunt obligataire	550	-	-
Emprunts location financement (part non courante)	3 917	4 668	5 008
Autres emprunts à long terme (part non courante)	2 104	2 163	2 234
	7 419	7 826	7 889
Dettes financières courantes			
Titres à durée indéterminée	122	25	23
Emprunts location financement (part courante)	657	763	444
Intérêts courus non échus	95	107	79
Autres emprunts à long terme (part courante)	224	365	498
	1 098	1 260	1 044

Au cours de l'exercice 2006-07, le groupe a remboursé par anticipation, sans pénalité, plusieurs emprunts pour un montant de 409 millions d'euros.

30.1. – Emprunts subordonnés à durée indéterminée

30.1.1. – Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en yens

L'emprunt subordonné à durée indéterminée en Yen a été émis par KLM en 1999 pour un montant total de 30 milliards de yens, soit 204 millions d'euros au 31 mars 2007.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5,065 % sur 10 milliards de yens et 4,53 % sur 20 milliards de yens), après swaps. L'emprunt est à durée indéterminée ; cependant, la date de remboursement probable est le 28 août 2019. Le remboursement de l'emprunt n'entraîne pas de paiement d'une indemnité. Cependant, une indemnité sera due si l'emprunt est remboursé dans une devise autre que le yen. L'emprunteur pourrait également avoir à rembourser au prêteur tous les frais considérés comme raisonnables et supportés dans le cadre d'une action juridique.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

30.1.2. – Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en Franc Suisse

L'emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en Franc Suisse a été émis par KLM en deux tranches en 1985 et 1986 pour un montant total, à l'origine de 500 millions de francs suisses. Après les remboursements effectués par KLM, le montant de l'emprunt subordonné s'élève à 420 millions de francs suisse, soit 258 millions d'euros au 31 mars 2007.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5³/₄ % sur 270 millions de francs suisses et 2 7/8 % sur 150 millions de francs suisses) pour les exercices clos les 31 mars 2007, 2006 et 2005.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

30.2. – Titres à durée indéterminée (TDI) reconditionnés

Le groupe Air France a réalisé deux émissions de TDI reconditionnés : la première en juin 1989 et la seconde en mai 1992, pour des montants respectifs d'environ 381 millions d'euros et de 395 millions d'euros.

La première émission, restructurée en prêt en 1998, a fait l'objet d'un rachat par Air France au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Les intérêts payés par société Air France sur le montant nominal de la dette levée sont comptabilisés en frais financiers. Les intérêts produits par le dépôt (ou assimilé) à zéro coupon sont constatés en diminution des frais financiers et, en contrepartie, en diminution de l'emprunt. Le solde de l'emprunt net est amorti sur une durée de 15 ans. Au 31 mars 2007, le TDI 92 représente une dette courante de 122 millions d'euros.

En France, le régime fiscal des TDI a été approuvé par le Service de la Législation Fiscale et autorise la déduction des intérêts payés à concurrence des montants nets effectivement perçus.

30.3. – Océane

Le 22 avril 2005, Air France a émis 21 951 219 obligations convertibles et / ou échangeables à tout moment en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (Océane) à échéance 15 ans pour un montant total de 450 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur nominale unitaire de 20,50 €.

La date de maturité de cet emprunt obligataire est le 1er avril 2020. Les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement de leurs titres le 1er avril 2012 et le 1er avril 2016. Air France peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1er avril 2010 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'Océane à leur conversion en actions Air France-KLM. Le coupon annuel est de 2,75 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

La période de conversion de ces obligations s'étend du 1er juin 2005 au 23 mars 2020.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 379 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 450 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres (cf. note 27.2).

30.4. – Emprunt obligataire

Le 11 septembre 2006, la société Air France filiale du groupe Air France-KLM a lancé un emprunt obligataire en euro d'un montant de 550 millions de maturité 22 janvier 2014. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- montant : 550 millions d'euros ;
- coupon : 4,75 % ;
- date de lancement : 11 septembre 2006 ;
- date de règlement : 22 septembre 2006 ;
- échéance : 22 janvier 2014.

30.5. – Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Avions			
Paiements minimaux futurs – Echéance en			
N+1	813	979	671
N+2	624	974	974
N+3	603	632	946
N+4	610	682	581
N+5	535	648	495
Au delà de 5 ans	1 968	2 381	2 227
Total	5 153	6 296	5 894
Dont intérêts	873	1 224	713
Principal	4 280	5 072	5 181
Constructions			
Paiements minimaux futurs – Echéance en			
N+1	42	45	35
N+2	42	44	35
N+3	41	44	34
N+4	41	42	33
N+5	41	41	32
Au delà de 5 ans	215	273	211
Total	422	489	380
Dont intérêts	131	133	112
Principal	291	356	268
Autres matériels	3	3	3

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 22.

30.6. – Autres emprunts à long terme

Les autres emprunts à long terme sont constitués des éléments suivants :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Titrisation d'actifs aéronautiques	367	394	421
VCRP et emprunts hypothécaires	1 059	1 747	1 966
Autres emprunts à long terme	902	387	345
Total	2 328	2 528	2 732

Titrisation d'actifs aéronautiques

Au mois de juillet 2003, Air France a réalisé une opération de titrisation d'actifs aéronautiques pour un montant total de 435 millions d'euros. Ce financement est garanti par un portefeuille de seize avions d'un montant total de 525 millions d'euros. Il est composé de trois tranches de dette :

- une tranche senior A1 à taux variable d'un montant de 98 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013. Cette tranche présente un solde de 71 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 82 millions d'euros au 31 mars 2006 et 93 millions d'euros au 31 mars 2005 ;
- une tranche senior A2 non amortie à taux fixe (4,575 % par an) d'un montant de 194 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013 ;
- une tranche mezzanine B à taux variable d'un montant de 143 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013. Cette tranche présente un solde de 102 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 118 millions d'euros au 31 mars 2006 et 135 millions d'euros au 31 mars 2005.

Le taux variable de la tranche A1 et B était en moyenne de 4,37 % pour l'exercice clos le 31 mars 2007 contre 4,03 % pour l'exercice clos le 31 mars 2006 et 3,81 % au 31 mars 2005. Les ventes avec clause de réserve de propriété (VCRP) et emprunts hypothécaires sont des dettes sécurisées par des avions. L'hypothèque est enregistrée auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de permettre aux tiers d'en avoir connaissance. L'hypothèque confère à son bénéficiaire une garantie lui permettant de faire saisir et vendre aux enchères l'actif hypothéqué et d'en percevoir le produit à due concurrence de sa créance, le solde revenant aux autres créanciers.

30.7. – Analyse par échéance

Les échéances des emprunts à long terme se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Echéances en			
N+1	1 098	1 260	1 044
N+2	814	1 081	1 205
N+3	698	883	957
N+4	734	749	840
N+5	662	763	680
Au delà de 5 ans	4 511	4 350	4 207
Total	8 517	9 086	8 933

30.8. – Analyse par devise

La répartition de l'ensemble des emprunts à long terme par devises après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Euro	7 669	7 938	7 629
Dollar US	659	792	890
Franc Suisse	268	274	281
Yen	1	22	29
Livre Sterling	74	59	100
Autres	1	1	4
Dérivé mixte devise – taux (cross currency interest rate swap)	-155	-	-
Total	8 517	9 086	8 933

30.9. – Lignes de crédit

Le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 1 756 millions d'euros au 31 mars 2007. Les deux principales lignes, non utilisées au 31 mars 2007, s'élèvent respectivement à 1 200 millions d'euros et à 540 millions d'euros. Elles viendront à échéance en avril et en juillet 2010. Par

ailleurs, le groupe dispose de lignes de crédit à moyen terme de 16 millions d'euros (dont 15 millions tirés au 31 mars 2007) dont les échéances varient entre avril 2007 et mars 2011.

31. – Autres créiteurs

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007		2006		2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales	359	-	352	-	234	-
Dettes sociales	928	-	882	-	739	3
Dettes sur immobilisations	205	-	178	-	214	-
Instruments dérivés	219	249	220	154	88	218
Produits constatés d'avance	43	-	57	-	128	-
Dettes diverses	581	152	580	263	577	260
Total	2 335	401	2 269	417	1 980	481

32. – Instruments financiers

32.1. – Instruments dérivés
Au 31 mars 2007

Valeur au bilan (en millions d'euros.)	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	5	2	96	50
Couverture de flux futurs	17	30	11	32
Risque de taux (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	61	1	23	2
Couverture de juste valeur	27	16	90	34
Dérivés de transactions	50	-	9	1
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	429	407	20	100

Au 31 mars 2006

Valeur au bilan (en millions d'euros.)	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	16	11	26	42
Couverture de flux futurs	-	47	-	25
Risque de taux (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	36	3	35	4
Couverture de juste valeur	108	24	73	-
Dérivés de transactions	49	-	9	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-

Couverture de flux futurs	764	937	11	149
---------------------------	-----	-----	----	-----

Au 1er avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)

Valeur au bilan (en millions d'euros.)	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	1	13	140	98
Couverture de flux futurs	-	26	3	22
Risque de taux (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	-5	-	77	5
Couverture de juste valeur	123	1	137	2
Dérivés de transactions	69	-	23	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	674	663	38	124

Détail des dérivés de taux : exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

Au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	3 749	330	467	421	280	261	1 990	38
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	1 349	160	538	118	182	190	161	-82
Autres	1	1	-	-	-	-	-	-
Opérations qualifiées de couverture de trading	915	424	153	67	13	15	243	40
Total	6 014	915	1 158	606	475	466	2 394	-4

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	3 742	491	340	494	279	238	1 900	-
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	2 082	356	476	359	276	205	410	59
Opérations qualifiées de couverture de trading	641	87	25	167	68	14	280	40
Total	6 465	934	841	1 020	623	457	2 590	99

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 1er avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 280	352	384	217	377	79	871	-87
Autres	5	2	3	-	-	-	-	-
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	1 780	113	100	375	587	141	464	-15
Autres	3	2	1	-	-	-	-	-
Opérations qualifiées de trading								
Swap de taux	507	10	76	13	146	6	256	46
Total	4 575	479	564	605	1 110	226	1 591	-56

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Ces instruments ont différents objets :

Couverture d'un risque de prix lié aux dettes financières à taux fixes

En contractant une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à un risque d'opportunité en cas de baisse des taux.

Compte tenu de la situation des taux sur le marché par rapport aux taux d'intérêts fixes sur certaines dettes, le groupe a conclu des swaps de taux prêteur du taux fixe.

Couverture d'un risque de cash flow lié aux dettes financières à taux variables

Le groupe a souhaité fixer le taux de certaines dettes à taux variables et a conclu des swaps de taux emprunteur du taux fixe.

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007				2006				2005			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
Actifs et passifs financiers à taux fixe												
Actifs à taux fixe	1 855	4,5 %	1 861	4,5 %	770	6,7 %	770	6,7 %	930	6,0 %	930	6,0 %
Titres à durée indéterminée reconditionnés	36	10,3 %	36	10,3 %	147	10,1 %	147	10,1 %	175	10,1 %	175	10,1 %
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	448	4,9 %	492	4,9 %	491	4,4 %	491	4,4 %	495	4,8 %	495	4,8 %
Emprunts obligataires (Océane)	386	2,8 %	386	4,2 %	382	4,4 %	382	4,4 %	-	-	-	-
Emprunts obligataires	550	4,8 %	550	4,8 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	2 534	6,6 %	4 920	4,6 %	3 175	6,5 %	5 221	4,8 %	3 919	6,0 %	4 957	4,8 %
Cross currency interest rate swap	-	-	-155	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs à taux fixe	3 954	5,9 %	6 229	4,6 %	4 195	6,2 %	6 241	4,9 %	4 589	6,0 %	5 627	6,0 %
Actifs et passifs financiers à taux variable												
Actifs à taux variable	3 427	5,5 %	3 420	5,7 %	3 967	2,8 %	3 967	2,8 %	2 366	2,3 %	2 366	2,3 %
Titres à durée indéterminée reconditionnés	85	4,1 %	85	4,1 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	15	4,1 %	15	4,1 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	4 463	4,1 %	2 188	4,2 %	4 891	3,0 %	2 845	3,0 %	4 344	2,9 %	3 306	2,8 %
Concours bancaires courants	133	-	133	-	102	-	102	-	262	-	262	-

Passifs à taux variable	4 696	4,1 %	2 421	4,2 %	4 993	3,0 %	2 947	3,0 %	4 606	2,9 %	3 568	2,8 %
-------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Exposition au risque de change

Opérations courantes

Bien que la monnaie de comptabilisation du groupe soit l'euro, une part des flux de trésorerie est libellée dans des devises autres telles que le dollar US, le yen, la livre sterling, le franc suisse.

L'activité commerciale génère des revenus et des coûts en devises. Le groupe a pour politique de gérer par des couvertures le risque de change lié aux excédents ou déficits de trésorerie prévus dans chacune des devises principales (dollars, yens, devises européennes hors zone euro). Les couvertures se font par le biais de ventes, d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Investissements aéronautiques

Les investissements aéronautiques sont libellés en dollar US. Le groupe se couvre en fonction des anticipations d'évolution du dollar par le biais d'achats ou de ventes à terme ou de stratégies d'options.

Dettes à long terme

Certains emprunts sont libellés en devises afin de diversifier les sources de financement et de tenir compte des excédents de trésorerie générés par certaines devises. Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains de ces emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des swaps sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture.

Au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	2 791	2 274	281	81	49	65	41	4
Options de change								
Dollar US	1 300	1 098	202	-	-	-	-	-13
Livre sterling	160	160	-	-	-	-	-	2
Yen	56	53	3	-	-	-	-	2
Achat à terme								
Dollar US	558	348	48	44	45	41	32	-15
Ventes à terme								
Dollar US								
Euro	88	41	14	33	-	-	-	2
Yen	19	19	-	-	-	-	-	2
Livre sterling	262	262	-	-	-	-	-	2
Franc suisse	35	35	-	-	-	-	-	-
Dollar Singapour	12	12	-	-	-	-	-	-
Couronne norvégienne	102	102	-	-	-	-	-	-
Couronne tchèque	12	12	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	61	61	-	-	-	-	-	1
Zloty polonais	8	8	-	-	-	-	-	-
Won coréen	26	26	-	-	-	-	-	-
Autres								
Euro	69	14	14	4	4	24	9	-2
Dollar US	23	23	-	-	-	-	-	23
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	2 496	749	561	641	315	83	147	-139
Achat à terme								
Dollar US	2 446	725	548	628	315	83	147	-139
Livre sterling	32	6	13	13	-	-	-	-
Yen	4	4	-	-	-	-	-	-
Options de change Dollar US	14	14	-	-	-	-	-	-
Risque de change (opérations de trading)	21	21	-	-	-	-	-	-
Achat à terme Dollar US	21	21	-	-	-	-	-	-
Total	5 308	3 044	842	722	364	148	188	-135

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	2 092	1 907	76	26	15	15	53	23
Options de change								
Dollar US	736	700	36	-	-	-	-	-1
Livre sterling	105	92	13	-	-	-	-	2
Yen	78	78	-	-	-	-	-	7
Dollar Canadien	11	11						-1
Autres	41	-	12	12	1	1	15	-
Achat à terme								
Dollar US	617	522	15	14	14	14	38	11
Ventes à terme								
Dollar US	2	2	-	-	-	-	-	-
Yen	69	69	-	-	-	-	-	3
Livre sterling	177	177	-	-	-	-	-	3
Franc suisse	36	36	-	-	-	-	-	1
Dollar Singapour	30	30	-	-	-	-	-	-1
Couronne norvégienne	87	87	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	61	61	-	-	-	-	-	-
Zloty polonais	9	9	-	-	-	-	-	-
Won coréen	33	33	-	-	-	-	-	-1
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	2 746	849	800	628	400	62	7	-41
Achat à terme de dollars US	2746	849	800	628	400	62	7	-41
Total	4 838	2 756	876	654	415	77	60	-18

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 1er avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	2 067	1 929	138	-	-	-	-	1
Options de change								
Dollar US	651	651	-	-	-	-	-	-9
Livre sterling	66	66	-	-	-	-	-	-
Yen	60	44	16	-	-	-	-	10
Franc suisse	22	22	-	-	-	-	-	1
Achat à terme								
Dollar US	621	499	122	-	-	-	-	-2
Ventes à terme								
Yen	93	93	-	-	-	-	-	2
Livre sterling	321	321	-	-	-	-	-	-1
Franc suisse	40	40	-	-	-	-	-	-
Dollar Singapour	28	28	-	-	-	-	-	-
Couronne norvégienne	87	87	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	70	70	-	-	-	-	-	-
Zloty polonais	8	8	-	-	-	-	-	-
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	2 079	882	372	365	337	123	-	-224
Achat à terme de dollars US	1 850	653	372	365	337	123	-	-215

Vente à terme de dollars US	11	11	-	-	-	-	-	-
Options de change sur dollars US	218	218	-	-	-	-	-	-9
Total	4 146	2 811	510	365	337	123	-	-223

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Risque lié au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe est amené à intervenir sur les marchés pétroliers afin d'optimiser son coût moyen d'approvisionnement en carburant.

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

Au 31 mars 2007

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	6 338	3 105	1 760	902	569	2	-	716
Swap	2 624	1 352	581	574	115	2	-	366
Options	3 714	1 753	1 179	328	454	-	-	350

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 31 mars 2006

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	5 548	2 854	1 120	1 042	532	-	-	1 540
Swap	3 194	1 415	902	432	445	-	-	637
Options	2 354	1 439	218	610	87	-	-	903

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Au 1er avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)

(En millions d'euros.)	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	4 575	2 274	1 291	605	405	-	-	1 175
Swap	1 772	1 037	454	155	126	-	-	108
Options	2 803	1 237	837	450	279	-	-	1 067

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché.

Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang. Les transactions du groupe sur les produits dérivés ont pour seul objet de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux naissant de ses activités normales. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier plan sans risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Au 31 mars 2007 ainsi qu'au 31 mars 2006 et 2005, le groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif.

32.2. – Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- les valeurs de marchés estimées ne prennent pas en considération l'effet des variations ultérieures de taux d'intérêt et de cours de change ;

- les montants estimés aux 31 mars 2007, 2006 et 2005 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créateurs

Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres

Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires.

En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

Emprunts, autres dettes financières et prêts

Les emprunts, autres dettes financières et prêts à taux variables ont été retenus pour leur valeur comptable.

La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.

Instruments financiers hors bilan

La valeur de marché des instruments financiers hors bilan correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 mars 2007, 2006 et 2005, évalués sur la base des taux de marché à la date de clôture.

Les valeurs de marché ainsi déterminées sont présentées dans le tableau ci-après :

(En millions d'euros.)	31 mars 2007		31 mars 2006		1er avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actifs financiers						
Titres de participation	73	73	69	69	56	56
Prêts						
Taux fixe	329	346	351	362	890	887
Taux variable	126	126	151	151	81	81
Valeurs mobilières de placement	3 788	3 788	3 587	3 587	2 216	2 216
Instruments dérivés de taux						
Swap de taux	156	156	220	220	188	188
Instruments dérivés de change						
Options de change	15	15	21	21	11	11
Contrats à terme de devises	16	16	54	54	29	29
Swaps de change	23	23				
Instruments dérivés sur matières premières						
Swap et options sur produits pétroliers	836	836	1 700	1 700	1 337	1 337
Passifs financiers						
Emprunts obligataires(*)						
Taux fixe	936	856	382	548	-	-
Titres à durée indéterminée	584	584	638	633	670	649
Autres emprunts et dettes financières						
Taux fixe	2 534	2 549	3 175	3 182	3 919	4 146
Taux variable	4 368	4 368	4 891	4 891	4 344	4 344
Instruments dérivés de taux						
Swap de taux	159	159	121	121	244	244
Instruments dérivés de change						
Options de change	24	24	15	15	18	18
Contrats à terme de devises	163	163	78	78	245	245
Swaps de change	1	1				

Instruments dérivés sur matières premières						
Swap et options sur produits pétroliers	120	120	160	160	162	162

(*) Les emprunts obligataires à taux fixe sont constitués de L'océane émise en avril 2005, ainsi que du nouvel emprunt obligataire de 550 millions d'euros émis en septembre 2006 par la société Air France.

Emprunt Océane : la valeur de marché de 368 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 mars 2007. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 386 millions d'euros au 31 mars 2007) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 64 millions d'euros.

Nouvel emprunt obligataire : la société Air France a souscrit un nouvel emprunt obligataire en septembre 2006 pour 550 millions d'euros au taux d'intérêt de 4,75 %. La date d'échéance de l'emprunt est le 22 janvier 2014. La valeur de marché de la dette est de 552 millions d'euros.

33. – Engagements de locations

33.1. – Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 30.

33.2. – Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	Paiements minimaux futurs		
	2007	2006	2005
Avions			
Echéances en			
N + 1	637	645	631
N + 2	555	580	531
N + 3	427	457	438
N + 4	369	354	345
N + 5	282	298	256
Au delà de 5 ans	516	613	573
	2 786	2 947	2 774
Constructions			
Echéances en			
N + 1	146	106	144
N + 2	130	102	119
N + 3	118	90	107
N + 4	102	79	88
N + 5	95	67	73
Au delà de 5 ans	654	592	633
	1 245	1 036	1 164

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles « avions » se sont élevés à 600 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 637 millions d'euros au 31 mars 2006 et 595 millions d'euros au 31 mars 2005.

Le groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le groupe.

34. – Commandes de matériels aéronautiques

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques se ventilent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
N + 1	870	989	1 157
N + 2	571	951	608
N + 3	688	731	422
N + 4	416	545	537

N + 5	287	137	121
Au delà de 5 ans	-	135	117
Total	2 832	3 488	2 962

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque exercice considéré.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 31 mars 2007 diminue d'une unité par rapport au 31 mars 2006 et s'élève à 47 appareils. Le nombre d'options diminue aussi d'une unité sur la même période pour s'établir à 34 appareils. Ces évolutions s'expliquent par :

- la livraison de dix-sept appareils au cours de l'exercice ;
- de nouvelles commandes : onze en commande ferme et douze en option ;
- la confirmation de onze options en commande ferme et l'annulation de deux options ;
- la modification du financement de la commande auprès d'Embraer entraînant la diminution de six unités dans le carnet de commande.

Par ailleurs, une modification significative du calendrier de livraisons des A380-800 a été communiquée par Airbus au groupe début octobre 2006. Elle se traduit par un report des premières livraisons de l'été 2008 à l'été 2009.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a reçu trois Airbus A330 et sept Boeing B777. Au titre de ces mêmes avions, il a levé deux options et posé deux nouvelles options.

Au 31 mars 2007, le carnet de commande du groupe pour la flotte long-courrier passage est composé de dix Airbus A380, onze Boeing B777 en commande ferme ainsi que de quatre Airbus A380 et de huit Boeing B777 en option.

Fret

Le groupe a une commande en cours de huit Boeing B777F (cinq en commande ferme et trois options), nouveau module cargo dérivé de la version B777-200LR et du B777-300ER. Les premières livraisons interviendront à l'hiver 2008-2009.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a reçu six Airbus A318 et un Boeing B737. Au titre du Boeing B737, il a confirmé neuf options et posé deux options. De plus, il a procédé à l'annulation de deux options : une sur un Airbus A318 et une sur un Airbus A320.

Au 31 mars 2007, le carnet de commande du groupe est composé de dix Boeing B737 en commande ferme ainsi que de huit Boeing B737 et de trois Airbus A318 en option.

Flotte régionale

Le groupe a passé une commande auprès de Canadair de trois CRJ700 et de 16 CRJ 1000 (huit en commande ferme et huit options). La commande de six Embraer ERJ 190 n'apparaît plus du fait du changement de mode de financement de ces appareils.

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion		Année de livraison	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5
A318	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	2	1	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	6	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Options	-	1	2	1	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	3	3	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Options	-	5	2	-	-	-
A319	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	2	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Options	-	-	-	-	-	-
A320	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Options	-	1	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Options	-	2	1	-	-	-
A330	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	3	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	6	2	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Options	-	-	1	-	-	-

A380	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	5	3	2	-
		Options	-	-	-	1	2	1
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	2	3	3	1	1
		Options	-	-	-	-	1	3
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	-	-	3	5	1	1
		Options	-	-	-	1	1	2
B737	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	4	6	-	-	-	-
		Options	-	2	5	1	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	1	1	-	-	-	-
		Options	-	2	9	4	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	1	-	-	-	-	-
		Options	-	2	4	4	1	-
B747	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	1	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
B777	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	6	4	1	-	-	-
		Options	-	-	5	3	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	7	6	1	2	-	-
		Options	-	-	1	4	3	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	5	5	2	-	-	-
		Options	-	-	2	4	-	-
B777 F	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	3	2	-	-	-
		Options	-	-	1	2	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	3	2	-	-
		Options	-	-	-	1	2	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
Embraer	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	3	3	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	5	2	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
CRJ 700	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	3	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	1	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
CRJ 1000	Au 31 mars 2007	Commandes fermes	-	-	1	4	3	-
		Options	-	-	-	-	-	8
	Au 31 mars 2006	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-
	Au 31 mars 2005	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	-	-	-	-

35. – Autres engagements

35.1. – Engagements donnés

Au 31 mars	2007	2006	2005
(en millions d'euros.)			
Engagements d'achats, de souscription de titres	3	3	23
Engagements de cessions de titre	-6	-3	-2
Avais, cautions et garanties donnés	109	98	105

Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	5 997	7 572	7 593
Commandes de biens au sol	73	187	167

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 mars 2007 :

(En millions d'euros.)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti	Total du poste de bilan VNC	% correspondant
Immobilisations incorporelles				424	-
Immobilisations corporelles	Mars 98	Octobre 2019	5 657	13 558	41,72 %
Immobilisations financières	Mai 92	Octobre 2019	615	1 784	34,47 %
			6 272	15 766	39,78 %

35.2. – Engagements reçus

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Avals, cautions et garanties reçus	245	198	145
Autres	83	133	3

Les avals, cautions et garanties reçues correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

36. – Parties liées

36.1. – Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs détiennent moins de 0,05 % des droits de vote.

Les avantages accordés aux trois principaux dirigeants se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Avantages à court terme	3,4	2,9	2,2
Avantages postérieurs à l'emploi	5,0	1,6	3,7
Total	8,4	4,5	5,9

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 mars 2006, versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,4 million d'euros.

36.2. – Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées pour les exercices clos les 31 mars 2007, 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Actif			
Créances client (net)	130	114	90
Autres débiteurs courants	2	-	-
Autres actifs non courants	10	8	14
	142	122	104
Passif			
Dettes fournisseurs	61	128	120
Autres dettes courantes	49	-	32
Autres dettes à long terme	82	93	92

	192	221	244
Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	291	281	394
Redevances aéronautiques et autres loyers	-553	-571	-570
Autres charges externes	-214	-209	-268
Services aux passagers	-87	-91	-37
Autres	-21	-19	-16
	-584	-609	-497

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le ministère de la Défense, Aéroport de Paris (ADP), la Direction Générale de l'Aviation Civile. Air France-KLM considère que les transactions, effectuées avec ces tiers, ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

Aéroport de Paris (ADP)

— Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments

— Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 mars 2007, 2006 et 2005, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 524 millions d'euros, 500 millions d'euros et 446 millions d'euros.

Ministère de la Défense

Air France-KLM a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 125 millions d'euros, contre 110 millions d'euros au 31 mars 2006 et 139 millions d'euros au 31 mars 2005.

Direction Générale de l'Aviation Civile

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aéroports français. A ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 106 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 contre 98 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 et 112 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Transactions avec les entreprises mises en équivalence

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec des entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment d'Amadeus GTD (devenue WAM Acquisition). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, le montant des transactions avec Amadeus GTD représente pour le groupe un produit de 69 millions d'euros (contre 68 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 et 100 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005) et une charge de 189 millions d'euros (contre 177 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 et 226 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005). Le groupe a également réalisé des opérations avec la société Martinair. Le chiffre d'affaires résultant de l'activité avec Martinair s'élève à 33 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 26 millions d'euros au 31 mars 2006 et 60 millions d'euros au 31 mars 2005. Le groupe acquiert des services auprès de Martinair dont le coût total s'établit à 28 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 35 millions d'euros au 31 mars 2006 et 70 millions d'euros au 31 mars 2005.

Air France-KLM a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec les autres entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment de Heathrow Cargo Handling, Alpha Airport Plc et Air Chef. Le montant des opérations réalisées avec ces sociétés n'est pas significatif pour les exercices clos le 31 mars 2007, 2006 et 2005.

37. – Tableau de flux de trésorerie

37.1. – Acquisitions de filiales et participations

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	-25	-58	-69
Trésorerie des entités acquises	-	-	575
Sortie nette de trésorerie	-25	-58	506

Au 31 mars 2007

La trésorerie décaissée pour les acquisitions comprend principalement l'acquisition de 2 % des titres du Club Med pour un montant de 17 millions d'euros.

Au 31 mars 2006

La trésorerie décaissée pour les acquisitions comprend principalement la souscription à l'augmentation de capital d'Alitalia pour un montant de 25 millions d'euros, à l'acquisition de titres KLM pour un montant de 13 millions d'euros, de titres Aero Maintenance Group (AMG) pour un montant de 12 millions d'euros et Airlinair pour un montant de 4 millions d'euros.

Au 31 mars 2005

Les acquisitions de filiales et participations correspondent principalement à la trésorerie de KLM à la date d'acquisition pour un montant de 575 millions d'euros et à l'acquisition de titres d'autocontrôle pour un montant de 32 millions d'euros.

Une participation complémentaire a été prise dans les sociétés Servair et Air Chef pour des montants respectifs de 3 et 4 millions d'euros.

37.2. – Cessions de filiales

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations s'analysent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'euros.)	2007	2006	2005
Trésorerie encaissée lors des cessions	43	35	109
Trésorerie des entités cédées	-	-	-
Entrée nette de trésorerie	43	35	109

Au 31 mars 2007

La trésorerie encaissée lors des cessions est constituée principalement de la cession de titres d'auto-contrôle à hauteur de 30 millions d'euros.

Au 31 mars 2006

La trésorerie encaissée lors des cessions est constituée principalement de la cession de titres d'auto-contrôle à hauteur de 22 millions d'euros et de la participation dans la société Air Austral pour un montant de 9 millions d'euros.

Au 31 mars 2005

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations correspondent principalement à la cession de la participation dans Amadeus France pour un montant total de 91 millions d'euros, des remboursements de capital social par Opodo (4 millions d'euros).

37.3. – Transactions non monétaires

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, le groupe a échangé un terrain situé à côté de Schiphol (Pays-bas) contre les titres de la société Schiphol Logistics Park CV. La valorisation tant du terrain que des titres s'élève à 24 millions d'euros. La société Schiphol Logistics Park CV est mise en équivalence. Ni la cession du terrain ni l'acquisition des titres de Schiphol Logistics Park CV n'ont d'impact dans le tableau des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, il n'y a eu aucune transaction non monétaire significative.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, il n'y a eu aucune transaction non monétaire significative.

38. – Événements postérieurs à la clôture

Il ne s'est produit aucun événement postérieur à la clôture.

39. – Nouvelles normes comptables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2007 ou postérieurement, décrites ci-dessous, n'ont pas été adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés. Le groupe étudie actuellement l'impact de leur application sur ses comptes consolidés et notes annexes. Ces analyses ne devraient pas conduire à des impacts significatifs :

- l'amendement à l'IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2007 ;
 - la norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2007 ;
 - la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ;
 - l'interprétation IFRIC 8 « Champs d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er mai 2006 ;
 - l'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er juin 2006 ;
 - l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et perte de valeur », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er novembre 2006 ;
 - l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er mars 2007 ;
 - l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de service », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2008.
- La norme IFRS 8 ainsi que les interprétations IFRIC 10, IFRIC 11 et IFRIC 12 n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne. Les autres normes, interprétations et amendements à des normes existantes ne sont pas applicables pour le groupe.

40. – Modification de la présentation ou de la classification des états financiers

Certains montants relatifs aux périodes précédentes ont été reclassés dans les états financiers consolidés. Ces reclassements sont sans incidence sur les capitaux propres et les résultats nets présentés.

Ainsi, suite à des analyses complémentaires concernant les provisions pour restitution de l'exercice clos au 31 mars 2006, un montant de 37 millions d'euros, correspondant à une reprise pour utilisation, a été reclassé des « coûts d'entretien aéronautique », où elle avait été enregistrée à tort, en « Dépréciations et provisions ». Ce reclassement a un impact sur la présentation du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie consolidés, des charges externes (note 6), des amortissements, dépréciations et provisions (note 8) et des provisions et avantages du personnel (note 29).

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation de la répartition des surcharges carburant au sein du groupe, les chiffres publiés pour l'exercice clos au 31 mars 2006 concernant les informations par secteur géographique (note 5.2) ont été modifiés.

41. – Périmètre de consolidation au 31 mars 2007

Le périmètre comprend 149 sociétés consolidées et 30 sociétés mises en équivalence.

41.1. – Sociétés consolidées

Entité	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
Air France SA	Multiactivités	100	100
KLM NV	Multiactivités	97	49
Air France Services Ltd	Passage	100	100
Brit Air	Passage	100	100
City Jet	Passage	100	100
Cygnific (UK) Limited	Passage	97	49
Cygnific BV	Passage	97	49
Fréquence Plus Services	Passage	100	100
IAS Asia Incorporated	Passage	97	49
IASA Incorporated	Passage	97	49
Icare	Passage	100	100
International Airline Services Europe Limited	Passage	97	49
International Airline Services Limited	Passage	97	49
International Airline Services Offshore Limited	Passage	97	49
International Marine Airline Services Limited	Passage	97	49
International Marine Airline Services Limited Liability Company	Passage	97	49
KLM Cityhopper BV	Passage	97	49
KLM Cityhopper UK Ltd	Passage	97	49
KLM Ground Services Limited	Passage	97	49
KLM Luchtvaartschool BV	Passage	97	49
Lyon Maintenance	Passage	100	100
Régional Compagnie Aérienne Européenne	Passage	100	100
Société d'Exploitation Aéronautique	Passage	100	100
Stichting Studentenhuisvesting Vliegveld Eelde	Passage	97	49
Blue Crown BV	Fret	97	49
CSC India	Fret	97	49
Mexico Fret Handling	Fret	100	100
Road Feeder Management BV	Fret	97	49
Sodexi	Fret	60	60
Air France Industrie US	Maintenance	100	100
CRMA	Maintenance	100	100
European Pneumatic Component Overhaul and Repair (Epcor) BV	Maintenance	97	49
Guangzhou Hangxin Avionics Co. Ltd	Maintenance	41	80
Hangxin Hitech Resources Holding Ltd	Maintenance	41	80
Harbin Hangxin Avionics Co. Ltd	Maintenance	41	80
KLM UK Engineering Limited	Maintenance	97	49
Reenton Development Limited	Maintenance	51	51
Shanghai Hangxin Aero Mechanics Co. Ltd	Maintenance	41	80
ACNA	Autres	98	100
ACSAIR	Autres	50	51
Aeroform	Autres	98	100
Aerosur	Autres	98	100
Afrique Catering	Autres	50	51

Air France Finance	Autres	100	100
Air France Finance Ireland	Autres	100	100
Air France Partnairs Leasing NV	Autres	45	45
Air UK (Jersey) Limited	Autres	97	49
Air UK Leasing Limited	Autres	97	49
Aircraft Maintenance Amsterdam BV	Autres	97	49
Airgo BV	Autres	97	49
Airport Médical Services BV	Autres	78	49
All Africa Airways	Autres	80	80
Ama Holding BV	Autres	97	49
Amsterdam Schipol Pijpleiding Beheer BV	Autres	58	49
Amsterdam Schipol Pijpleiding CV	Autres	70	49
Aquila Invest BV	Autres	97	49
Base Handling	Autres	98	100
Blue Yonder II BV	Autres	97	49
Blue Yonder IX BV	Autres	97	49
Blue Yonder X BV	Autres	97	49
Blue Yonder XI BV	Autres	97	49
Blue Yonder XII BV	Autres	97	49
Blue Yonder XIII BV	Autres	97	49
Blue Yonder XIV BV	Autres	97	49
Bruneau Pegorier	Autres	98	100
Cari	Autres	98	100
Catering FDF	Autres	50	51
Catering PTP	Autres	50	51
Cell K16 Insurance Company	Autres	97	0
Centre de Production Alimentaire	Autres	98	100
Culin'air Paris	Autres	55	56
Dakar Catering	Autres	49	50
Ets Equipment Techno Services	Autres	97	49
European Catering Services	Autres	98	100
GIE Jean Bart	Autres	10	10
GIE Servcenter	Autres	98	100
GIE Surcouf	Autres	100	100
Heeswijk Holding BV	Autres	97	49
Jet Chef	Autres	98	100
KES Airport Equipment Fuelling BV	Autres	97	49
KES Airport Equipment Leasing BV	Autres	97	49
Kleur Invest BV	Autres	97	49
KLM Airline Charter BV	Autres	97	49
KLM Catering Services Schipol BV	Autres	97	49
KLM Equipment Services BV	Autres	97	49
KLM Financial Services BV	Autres	97	49
KLM Flight Crew Services Gmbh	Autres	97	49
KLM Health Services BV	Autres	97	49
KLM International Charter BV	Autres	97	49
KLM International Finance Company BV	Autres	97	49
KLM Oliemaatschappij BV	Autres	97	49

KLM UK Holdings Limited	Autres	97	49
KLM UK Limited	Autres	97	49
Kroonduif BV	Autres	97	49
Lyon Air Traiteur	Autres	98	100
Mali Catering	Autres	70	99
Management Maatschappij BV	Autres	97	49
Martinique Catering	Autres	91	93
Mauritanie Catering	Autres	25	51
Occabot Beheer BV	Autres	97	49
O'fionnagain Holding Company Limited	Autres	100	100
Orion-Staete BV	Autres	97	49
Orly Air Traiteur	Autres	98	100
Ouagadougou Catering Services	Autres	98	100
Passerelle	Autres	98	100
Pelican	Autres	100	100
PHK Freight Services BV	Autres	97	49
Pmair	Autres	50	51
Prestair	Autres	98	100
Pyrhelio-Staete BV	Autres	97	49
Quasar-Staete BV	Autres	97	49
Rigel-Staete BV	Autres	97	49
ROSC Limited	Autres	97	49
Saveur du Ciel	Autres	98	100
Servair (Cie d'Exploitation des Services Auxiliaires Aériens)	Autres	98	98
Servair SATS	Autres	50	51
Servantage	Autres	98	100
Servcleaning	Autres	98	100
Servling	Autres	98	100
Skychef	Autres	54	55
Skylogistic	Autres	98	100
Société Immobilière Aéroportuaire	Autres	98	100
Sogri	Autres	95	97
Sori	Autres	49	50
Special Meals Catering	Autres	98	100
Spica-Staete BV	Autres	97	49
Takeoff 1 Limited	Autres	100	100
Takeoff 10 Limited	Autres	100	100
Takeoff 11 Limited	Autres	100	100
Takeoff 12 Limited	Autres	100	100
Takeoff 13 Limited	Autres	100	100
Takeoff 14 Limited	Autres	100	100
Takeoff 15 Limited	Autres	100	100
Takeoff 16 Limited	Autres	100	100
Takeoff 2 Limited	Autres	100	100
Takeoff 3 Limited	Autres	100	100
Takeoff 4 Limited	Autres	100	100
Takeoff 5 Limited	Autres	100	100
Takeoff 6 Limited	Autres	100	100

Takeoff 7 Limited	Autres	100	100
Takeoff 8 Limited	Autres	100	100
Takeoff 9 Limited	Autres	100	100
Toulouse Air Traiteur	Autres	50	51
Transavia Airlines BV	Autres	97	49
Transavia Airlines CV	Autres	97	49
Transavia France	Autres	99	100
Travel Industry Systems BV	Autres	97	49
Uileag Holding Company Limited	Autres	100	100
Weblok BV	Autres	97	49

41.2. – Sociétés mises en équivalence

Entité	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
Financière LMP	Passage	20	20
Société Nouvelle Air Ivoire	Passage	39	49
Teamtrackers SA	Passage	49	49
Teamtrackers SRO	Passage	49	49
Heathrow Fret Handling	Fret	50	50
Aéro Maintenance Group	Maintenance	39	39
Shangdong Xiangyu Aero-Technology Services Ltd	Maintenance	8	20
Singapore Hangxin Aviation Eng. Pte	Maintenance	12	30
Spairliners	Maintenance	50	50
Air Chef	Autres	49	50
Alpha Airports Group PLC	Autres	26	27
Baan Tara Development Ltd	Autres	97	49
Baan Tara Holding Ltd	Autres	97	49
Flying Food Catering	Autres	48	49
Flying Food Miami	Autres	48	49
Flying Food San Francisco	Autres	43	44
Flying Food Services	Autres	48	49
International Aerospace Management Company SCRL	Autres	19	20
Kenya Airways Limited	Autres	25	26
Logair	Autres	49	50
Lome Catering SA	Autres	17	35
Macau Catering Services	Autres	17	34
Martinair Holland NV	Autres	49	49
Pavillon D'oc Traiteur	Autres	34	35
Schipol Logistics Park CV	Autres	51	49
Serep	Autres	38	39
Servair Eurest	Autres	34	35
Sesal	Autres	39	40
Terminal One Groupe Association	Autres	25	25
Wam	Autres	22	23

VII. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Air France-KLM SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.2, 3.13 et 3.14 aux états financiers consolidés décrivent les estimations et hypothèses que la Direction d'Air France-KLM est conduite à faire concernant la dépréciation des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces dépréciations ainsi que les modalités de mise en oeuvre des tests de valeurs, telles que décrites dans ces notes.

La Direction d'Air France-KLM est amenée à effectuer des estimations et hypothèses relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires liée aux titres de transport émis et non utilisés, selon les modalités décrites aux notes 3.2 et 3.6 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués.

Les notes 3.17 et 29.1 précisent les modalités d'évaluation des avantages au personnel. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 29.1 aux états financiers consolidés fournit une information appropriée. Par ailleurs, la note 3.17.2 aux états financiers consolidés décrit le traitement comptable retenu concernant la reconnaissance du surplus des fonds de pension en l'absence de conclusions définitives de l'IFRIC sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que ce traitement est conforme à « l'IFRIC Update » de septembre 2005 et à l'« IFRIC D19 » publié le 24 août 2006 et dont l'appel à commentaires s'est clôturé le 31 octobre 2006.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy

Jean-Paul Vellutini

Pascal Pincemin

Associé

Associé

Associé

0710301